


# GUIDE

LES RESSOURCES D'ARTIS

## GUIDE SUR L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

—

Pour comprendre les mécanismes, les acteurs et interlocuteurs, les enjeux dans le secteur du spectacle vivant et le champ de la culture.

CRÉDIT PHOTO 



CRÉDIT PHOTO

« Il s'agit d'un enjeu politique.  
Il s'agit d'un enjeu culturel.  
Il s'agit d'un enjeu éducatif.  
Il s'agit de permettre une intelligence sensible.  
Il s'agit d'inventer une culture solidaire.  
Il s'agit de forger des citoyens.  
Il s'agit d'un combat, pour l'émotion partagée.  
Il s'agit de gagner la bataille de l'imaginaire.  
Il s'agit de construire des hommes debout.<sup>1</sup>

Il s'agit d'éveiller à la vigilance.  
Il s'agit de partir à la conquête de sa propre identité.  
Il s'agit de redonner du sens aux services publics.  
Il s'agit de comprendre que la culture n'est pas un  
supplément d'âme, mais le cœur  
même de l'humanisme.  
Il s'agit de revenir au silence et à l'obscurité,  
c'est-à-dire à soi-même.  
Il s'agit de ne pas avoir peur de sa propre enfance.  
Il s'agit de rétablir une capacité de jugement.  
Il s'agit d'éviter la violence, la marchandisation,  
l'uniformisation des esprits.  
Il s'agit d'un combat idéologique.  
Il s'agit de ne jamais baisser la garde.  
Il s'agit d'une cause nationale.  
Il s'agit de la question de l'art, comme nécessité  
inutile et inutilisable.  
Il s'agit d'une politique de l'esprit, un enjeu majeur  
pour l'Europe.

**Il s'agit simplement  
de fabriquer des humains ! »<sup>2</sup>**

1 J.G. CARASSO, Nos Enfants ont-ils droit à l'art et à la culture ? – Manifeste pour une politique de l'éducation artistique et culturelle, Toulouse, 2006.

2 FFMJC : séminaire national "L'éducation artistique et culturelle buissonnière", Extrait d'interventions, le 15 décembre 2012, Paris.

# INTRODUCTION

---

Dans le cadre de sa mission de ressource dédiée aux professionnels du spectacle vivant, ARTIS met en place différents outils. Voici, le **guide consacré à l'Éducation Artistique et Culturelle, l'EAC**. Ce pan de l'action culturelle à la française est développé depuis les années 1970. Il conjugue depuis son origine les efforts des acteurs de terrain et des pouvoirs publics. L'État via le Ministère de la Culture et celui de l'Éducation nationale, mais aussi celui de l'Agriculture, de la Jeunesse, de la Justice ou des Politiques de la ville, organise une colonne vertébrale institutionnelle de l'EAC. Concomitamment, l'engagement de militants, d'artistes, de médiateurs, de structures culturelles, d'associations d'éducation populaire et des collectivités locales y joue un rôle majeur tant du point de vue de la mise en œuvre sur le terrain que dans les réflexions et espaces de décision.

Depuis plusieurs dizaines d'années, la professionnalisation du monde de la culture a eu pour conséquence une structuration générale de ce domaine d'activité et par conséquent de l'EAC. Cette dernière a révélé une infinité d'activités à des échelles très diverses allant du micro-projet (*intervention autonome d'artistes dans des classes, hors des cadres repérés*) au dispositif national voire aux projets internationaux. Le travail des chercheurs, des réseaux, des structures ressources ont également permis d'observer de manière macro, les effets indéniables de l'EAC pour les enfants, les jeunes et l'accès à la culture. Aux échelles de proximité, se déroulent quotidiennement des milliers de petites mécaniques humaines de savoir-faire

et de connaissances à travers ces processus EAC. Et, au fond, l'EAC est une façon d'organiser un accès à la culture sur l'ensemble du territoire national à travers de multiples dynamiques locales. L'EAC est aussi entrée de plein pied dans la vie artistique et s'inscrit à présent au cœur de projets d'artistes et de lieux culturels. En cela, l'EAC est un projet passionnant et moderne.

Aujourd'hui, au-delà de l'effort national qui vise à généraliser l'Éducation Artistique et Culturelle, l'ensemble de l'écosystème EAC a atteint une sorte de maturité et une stabilité. Par ailleurs, le Haut Conseil à l'Éducation Artistique et Culturelle a formulé clairement, à travers une charte simple et directe, les principes fondamentaux de l'EAC. C'est pourquoi, en complément de cette charte et de la littérature de recherche dans ce domaine, un guide embrassant largement la thématique de l'Éducation Artistique et Culturelle nous paraît aujourd'hui un outil indispensable pour qui travaille dans le spectacle vivant et dans la culture en général.

Ce guide a pour ambition de donner les repères indispensables dans l'écosystème EAC et de guider les professionnels dans leur approche. Il s'adresse en premier lieu aux acteurs du spectacle vivant et de la culture, puis à toutes les personnes qui ont à faire avec l'EAC. Il doit permettre de cerner les rôles, les niveaux d'enjeux et les pratiques ■

## LES AUTEURS

---

Ce guide a été rédigé pour ARTIS, sous la conduite de Stephan Hernandez. Il a été réalisé en deux phases entre 2018 et 2020 par Claude Zimmerman, enseignante passionnée d'EAC, professeure de français dans le collège de Riedisheim (68), dans le cadre de son Master au sein de l'Institut Denis Diderot de l'Université de Bourgogne et par Alexandre Menard porteur de projets culturels de territoire. Il a bénéficié des relectures attentives d'Eric Gady, DRAÉAAC de la région académique Bourgogne-Franche-Comté et de Julie Roux de la compagnie Cipango qui coordonne et met en œuvre un Contrat Local d'Éducation Artistique à Toulon-Sur-Arroux (71) ■

# ARTIS

---

ARTIS est un organisme régional de ressource, d'accompagnement et de coopération au service des professionnels du spectacle vivant en Bourgogne-Franche-Comté. ARTIS est financé par le ministère de la Culture/DRAC et le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté. Ce guide a bénéficié du financement de l'Europe dans le cadre du Fonds Social Européen ■

## OUTILS COMPLÉMENTAIRES

---

Ce guide est assorti d'un fascicule dans la collection d'ARTIS : « Les Indispensables », sous la forme vade-mecum de montage d'un projet EAC à l'usage des acteurs du spectacle vivant.

À noter, également, qu'ARTIS a rédigé dans la collection « Elu-e-s, une fiche pour l'essentiel » une fiche pour accompagner les élus dans leur compréhension de l'EAC. Ces deux outils sont téléchargeables sur le site d'ARTIS dans la rubrique « ressources et documents ».

ARTCENA a également publié un guide intitulé « Construire son projet d'Éducation Artistique et Culturelle » où figurent de nombreuses informations complémentaires à ce guide ■

## CONTOUR GÉNÉRAL DES ÉLÉMENTS DE CE GUIDE

---

Aujourd'hui, l'Éducation Artistique et Culturelle englobe des catégories de publics dans des cadres extrêmement vastes (*de la maternelle à l'Université, dans les cadres scolaires, périscolaires et extra-scolaires*). Et parfois, l'extension du principe de l'EAC à tous les temps et les cadres de la vie d'une personne est défendu par des organismes ou des professionnels. Ce guide s'intéresse à la partie la plus fréquemment développée dans l'EAC : les activités qui se déroulent dans le cadre scolaire de la maternelle au lycée.

Par ailleurs, depuis la fin des années 2000, la culture scientifique est intégrée dans le champ de l'EAC. Ici, nous parlerons d'art et de culture mais les acteurs de la culture scientifique pourront y trouver les principes généraux qui sous-tendent leur action. Le prisme choisi et les références citées sont souvent situés en Bourgogne-Franche-Comté et les exemples donnés souvent liés au spectacle vivant (agence régionale du spectacle vivant oblige !). Toutefois, les actions ou acteurs cités ont, pour la plupart, des homologues dans toutes les régions françaises métropolitaines et concernent l'ensemble du champ culturel. Des exemples sont pris en 2018 et 2019 avec un focus en Bourgogne-Franche-Comté, elles peuvent donc s'avérer obsolètes à un moment donné ou sur un territoire différent ■

# SOMMAIRE

---

- 1** HISTOIRE INSTITUTIONNELLE DE L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE page n° 7
- 2** LES DISPOSITIFS DE L'EAC page n° 12
- 2.1** Les cahiers des charges et contrats
    - Les labels nationaux
    - Les conventionnements
    - Le contrat local d'Éducation Artistique et Culturelle
    - La Politique de la Ville
  - 2.2** Les dispositifs et financements
    - Les classes à horaires aménagés et les options artistiques
    - Les appels à projets
    - Les financements au projet
    - Les concours
    - Les dispositifs de valorisation
    - Les écoles du spectateur
  - Résumé schématique
- 3** LE RÔLE DES STRUCTURES CULTURELLES page n° 23
- Développer les liens avec le territoire
  - Accompagner la mise en œuvre artistique
  - Assurer le suivi logistique et technique
  - Rechercher les financements
  - Opérer le suivi administratif et comptable
  - Communiquer
- 4** LE FONCTIONNEMENT DE L'ÉDUCATION NATIONALE DANS LE CADRE DE L'EAC page n° 27
- 5** ATTENDUS ET CADRES PRATIQUES DE L'EAC page n° 31
- 5.1** Attendus pour les enfants dans le cadre scolaire
    - Effets sur les résultats scolaires
    - Effets sur le développement d'une pensée critique
    - Effets sur l'apprentissage de la coopération et la socialisation
    - Et pour l'élève ?...

**5.2** Attendus, cadres et contraintes pour les enseignant-e-s et les classes

- Objectifs de formation
- Des fonctionnements différents selon les niveaux
- Des ponts entre les classes

**5.3** Attendus pour les intervenants artistiques et culturels

- Nécessité des publics
- Nécessité de la création
- Relation territoriale

**6** LES PRINCIPES INCONTOURNABLES DE L'EAC

page n° 40

- La présence de l'artiste
- La présence de l'enseignant-e
- La présence du porteur de projet
- Sur l'équilibre économique au regard des moyens humains

**7** L'OUVRAGE EAC

page n° 43

- Faire, éprouver, s'approprier : trois volets de l'EAC
- La coopération au cœur de l'EAC
- Décloisonner
- Ne pas oublier de communiquer

**8** LES PRINCIPES DU PARCOURS D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

page n° 53

**8.1** Définition du PEAC

**8.2** Les grands principes du PEAC

- Construction d'une progression artistique et culturelle
- S'appuyer sur les 3 volets de l'Éducation Artistique et Culturelle
- Construire la diversité et la transversalité

**8.3** Le PEAC un acte de coopération

- S'appuyer sur les ressources territoriales  
...et extra-territoriales
- Le Projet Éducatif de Territoire, un espace associant les élus
- Travailler en équipe
- Créer une œuvre commune

**9** RESSOURCES

page n° 58

**9.1** Le HCEAC

**9.2** Les PREAC et accès à la formation continue

**9.3** Autres ressources à l'échelle nationale

**9.4** Autres ressources en Bourgogne-Franche-Comté

**9.5** Les personnes ressources

**9.6** Quelques repères sur internet

**9** GLOSSAIRE

page n° 63

# 1

## HISTOIRE INSTITUTIONNELLE DE L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE



CRÉDIT PHOTO

---

Jusque dans les années 1970, l'idée même d'une action culturelle en milieu scolaire n'allait pas de soi. En dehors de l'école maternelle, rien n'était prévu pour l'éveil artistique des enfants, hormis les deux heures obligatoires de musique et de dessin. Quant aux sorties culturelles, non seulement elles étaient exceptionnelles, mais, souvent, sans rapport avec les programmes scolaires.

C'est en 1968, avec le colloque "**Pour une école nouvelle**"<sup>1</sup>, que l'on commence à mettre en lumière l'importance de la dimension artistique dans l'éducation générale. Éducateurs, intellectuels et militants y jettent les bases d'une nouvelle pédagogie dans laquelle **la formation culturelle, l'éducation artistique, et l'ouverture au monde moderne** seraient parties prenantes d'une préparation à la vie en commun et l'invention d'un « **art de vivre** » ■

---

<sup>1</sup> Colloque pour une école nouvelle-formation des maîtres et recherche en éducation (1968. Amiens), Paris : Dunod, 1969, 470p.

# LES ANNÉES 1970

## L'ENSEIGNANT PORTE L'EAC

---

Dans les années 1970, le rapprochement entre le ministère de l'Éducation nationale et celui de la Culture s'opère sans que les artistes ne soit invités à intervenir dans l'espace scolaire. L'enseignant y tient le rôle principal. Le développement culturel est considéré comme une composante du développement social. **L'école se chargera, à travers la place des enseignements artistiques** au sein du système scolaire, de réduire les inégalités d'accès à la culture :

- ▶ La création du Fonds d'Intervention Culturelle (FIC), **en 1971**, favorise le déplacement des classes vers les lieux de culture ou accompagne une utilisation critique de la télévision.
- ▶ Des enseignants sont mis à disposition des services éducatifs des musées.
- ▶ **En 1973**, est mis en place le « 10% pédagogique » : 10% de l'horaire scolaire est consacré à des activités éducatives choisies par les maîtres et les élèves, le programme des autres disciplines étant allégé d'autant.
- ▶ Des postes de conseillers pédagogiques en musique et arts plastiques dans le primaire sont instaurés.

Aujourd'hui encore, **les enseignants restent maîtres des projets d'Éducation Artistique et Culturelle** mis en œuvre dans leur classe et **les conseillers pédagogiques jouent un rôle essentiel dans l'accompagnement des projets** dans les écoles primaires.

**En 1977**, la Mission d'action culturelle en milieu scolaire est créée au sein du ministère de l'Éducation nationale. Elle assure la liaison entre le ministère de l'Éducation nationale et les partenaires concernés par l'éducation artistique : ministère de la Culture, académies, institutions culturelles, établissements scolaires, associations... et oriente la politique de l'Éducation nationale en matière d'action culturelle.

C'est cette mission qui, **en 1979**, initie les Pactes (*Projets d'activités culturelles et éducatives*) : construits autour d'un thème, limités dans le temps, ils sont ouverts pour la première fois aux interventions extérieures au monde de l'enseignement général. **En 1981**, ils seront remplacés par les Projets d'Action Éducative (PAE). La priorité est donnée aux régions défavorisées sur le plan des équipements culturels ■

# LES ANNÉES 1980

## L'EAC SE PROFESSIONNALISE

---

Dans les années 1980, l'Éducation Artistique et Culturelle (EAC) doit s'appuyer sur un cahier des charges répondant à un impératif de qualité. Ces années 1980 marquent les débuts d'une « professionnalisation » de l'EAC dans les écoles. L'investissement des enseignants est reconnu par un salaire (*heures supplémentaires*).

**Les artistes ont droit de cité dans les écoles, les ponts entre établissements scolaires et lieux culturels sont plébiscités.**

En 1983, **le protocole d'accord du 25 avril** 🖱️, signé conjointement par les ministres de la Culture et de l'Éducation nationale, affirme la cohérence entre le projet éducatif et le projet culturel et met en place des programmes éducatifs communs, des programmes conjoints de formation des maîtres et des artistes intervenants dans les écoles. Il est à l'origine de la création des Centres de Formation des Musiciens Intervenants (CFMI). **Les musiciens intervenants opèrent aujourd'hui régulièrement dans les écoles primaires et font le lien avec les écoles de musique ou les conservatoires dans les territoires.**

**La loi du 6 janvier 1988** 🖱️ relative aux enseignements artistiques préconise l'ouverture des établissements scolaires aux « personnes justifiant d'une compétence professionnelle dans les domaines de la création ou de l'expression artistique (...) qui peuvent apporter leur concours aux enseignants ».

En 1989, en application du protocole d'accord du 23 février, entre le ministère de la Culture et le ministère de la Jeunesse et des Sports, le ministère de la Culture s'associe à la procédure des contrats de ville (*qui prendront par la suite la dénomination de contrat ville-enfance puis contrat éducatif local*). Les contrats à dominante artistique et culturelle devront « favoriser un large



partenariat aboutissant notamment à la mise en place de **jumelages entre des équipements culturels (...) et les partenaires concernés par les activités des jeunes dans le temps scolaire et périscolaire** (écoles, associations, centres de loisirs) ».

La même année, un protocole d'accord entre le ministère chargé de la Culture et le secrétariat d'État chargé de la Famille instiguit la mise en place d'une politique d'éveil culturel et artistique du jeune enfant et de formation des personnels dans les lieux d'accueil de la petite enfance ■

## LES ANNÉES 1990

### L'EAC SE DÉPLOIE

Dans les années 1990 se dessine le déploiement de l'Éducation Artistique et Culturelle : le déploiement pendant et en dehors du temps scolaire, le déploiement à toutes les catégories d'âge de la jeunesse, le déploiement dans les territoires.

En 1990, ce sont les lycées agricoles qui sont précurseurs du développement de l'Éducation Artistique et Culturelle sur les territoires. La **signature d'une convention entre les ministères chargés de l'Agriculture et de la Culture** favorise ainsi la création, la diffusion, la pratique culturelle en milieu rural. Renforcée au début des années 2000 par un nouveau plan quinquennal portant sur l'ouverture à la diversité artistique, architecturale et patrimoniale, la mise en œuvre de formations et l'inscription dans un réseau culturel de proximité. Cette dynamique portée par les établissements d'enseignement agricole se poursuit encore aujourd'hui.

Le 2 octobre 1991, dans une communication commune, les ministres chargés de l'Éducation nationale et de la Culture annoncent le renforcement de l'éducation artistique dans le système scolaire, le soutien aux projets favorisant l'expression des élèves et faisant des **établissements scolaires des lieux d'initiative culturelle** - notamment dans les lycées - et le **développement des jumelages entre établissements scolaires et structures culturelles**.

En 1992, la création des Plans Locaux d'Éducation Artistique (PLEA) doit permettre **l'harmonisation des initiatives prises tant par les collectivités que les établissements culturels ou les associations** et par la même leur développement sur l'ensemble des territoires.

A la rentrée scolaire 1994/1995, douze sites sont choisis pour expérimenter le développement de l'éducation artistique auprès des enfants et des jeunes pendant le temps scolaire et hors temps scolaire, à l'échelle d'un département.

**Une circulaire, datée du 9 juillet 1998**, co-signée par les ministères de l'Éducation nationale, de la Culture, de la Jeunesse et des Sports et de la Ville, porte sur la mise en place du Contrat Éducatif Local. Le CEL vise à mettre en œuvre la coopération politique, fonctionnelle et financière des acteurs de l'éducation, de la culture, du sport, du social dans les villes pour la construction d'un projet éducatif commun.

**Une circulaire, datée du 22 juillet** 🇫🇷, co-signée par les ministères de l'Éducation nationale et de la Culture, et le ministère délégué à l'Enseignement scolaire, intitulée « **L'éducation artistique de la maternelle à l'université** », pose comme enjeu majeur une éducation artistique continue et cohérente tout au long de la scolarité, les prémices du **Parcours d'Éducation Artistique et Culturel** ■



CRÉDIT PHOTO



## LES ANNÉES 2000

### LES RÔLES S'INVERSENT

Dans les années 2000, les rôles s'inversent. Le portage des projets d'Éducation Artistique et Culturelle attribué dans les années 1980 aux enseignants, est dès lors imputé aux acteurs de la culture.

**La circulaire du ministère de la Culture, datée du 23 mars 2001** 📌 et adressée à ses services déconcentrés met l'accent sur la mobilisation des établissements artistiques et culturels autour de deux objectifs prioritaires :

- La généralisation et le renforcement de leur mission d'action éducative et culturelle
- La formation des intervenants artistiques et culturels, des médiateurs ainsi que des enseignants

Le 5 juin 2001, lors d'une rencontre entre les Directeurs régionaux des affaires culturelles et les recteurs d'académie, Catherine Tasca rappelle les propositions d'actions du ministère de la Culture et de la Communication dans le cadre du plan de 5 ans (*connu sous le nom plan Lang / Tasca*) :

- Une offre de services culturels renouvelée
- Une information effective sur les ressources culturelles
- Une collaboration renforcée entre Rectorats et DRAC
- Une stratégie plus visible au profit des jeunes les plus défavorisés

Ce dernier point reste une constante jusqu'à ce jour et participe des choix du ministère de la Culture à aider financièrement certains territoires et / ou projets.

**La circulaire interministérielle du 14 juin 2001** 📌, décrit les modalités de mise en œuvre des classes à parcours artistique et culturel (classes à PAC).

La circulaire du 22 avril 2002, précise les missions confiées aux **pôles nationaux de ressources artistiques et culturelles dans les régions** 📌 (PNR) : la formation, la mise à disposition de ressources et l'animation des réseaux de l'EAC. En 2014 les PNR deviendront les PREAC (*Pôles de Ressources pour l'Éducation Artistique et Culturelle*).

Le 19 octobre 2005, les ministres de la Culture et de l'Éducation nationale installent le **Haut Conseil de l'Éducation Artistique et Culturelle, garant de la généralisation et de la valorisation de l'Éducation Artistique et Culturelle**.

En 2006 puis 2007, l'Éducation Artistique et Culturelle prend une dimension internationale avec une première conférence sur le sujet organisée par l'UNESCO à Lisbonne<sup>1</sup> et l'organisation d'un symposium européen et international de recherche internationale sur l'évaluation des effets de l'Éducation Artistique et Culturelle au Centre Pompidou<sup>2</sup> ■

1 Ce document peut être consulté à la rubrique choix d'ouvrages, classé dans « généralités »

2

- > intervention d'Emmanuel Fraisse, professeur à l'Université Paris III, président du comité scientifique du symposium
- > intervention de Jean-Marc Lauret, secrétaire général du comité de pilotage du symposium chef de département de l'éducation, des enseignements, des formations et des métiers (DDAI)
- > intervention de Benoît Paumier, délégué au développement et aux affaires internationales au MCC, lors de la séance de clôture

# LES ANNÉES 2010

## L'EAC SE GÉNÉRALISE

En 2013, la loi de re-fondation de l'école, la circulaire interministérielle qui y fait suite et les outils qui en sont issus - PEAC (Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle), Contrats Locaux d'Éducation Artistique (CLEA), Pôles de Ressources pour l'Éducation Artistique et Culturelle (PREAC) - instituent et organisent la généralisation de l'Éducation Artistique et Culturelle sur l'ensemble des territoires français, pour tous les élèves de la maternelle au lycée, pendant et hors temps scolaire.

En 2018, les ministères de la Culture et de l'Éducation nationale se sont mobilisés autour d'un plan commun avec **cinq domaines prioritaires pour leur action commune** : le chant, la lecture, l'éducation du regard à travers les œuvres d'art, l'expression orale et l'éducation aux médias et à l'information.

En 2020, une feuille de route destinée à atteindre le « 100% EAC » vise à ce que chaque enfant scolarisé en France bénéficie d'une « action structurante hebdomadaire » d'EAC.

Déjà depuis 2019, pour encourager la mise en place de politiques locales structurée dans le domaine de l'EAC, le Haut Conseil de l'Éducation Artistique et Culturelle travaille à créer le **label objectif 100 % EAC**. Il vaut reconnaissance de l'engagement de collectivités territoriales dans ce domaine et valorise les collectivités particulièrement actives et innovantes en termes d'EAC.

Est attendu en 2021, la création de l'**Institut National Supérieur de l'Éducation Artistique et Culturelle** à Guinguamp avec une mission de recherche et de formation ■

Textes de référence :

<https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Education-artistique-et-culturelle/Textes-de-reference> 📄



CRÉDIT PHOTO 📷

# 2

## LES DISPOSITIFS DE L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE



CRÉDIT PHOTO

---

En France, il existe de très nombreuses mesures et des outils mis en place par les pouvoirs publics pour accompagner le développement de l'Éducation Artistique et Culturelle.

- Les cahiers des charges et contrats
- Les appels à projets et financements au projet
- Les dispositifs de valorisation
- Les écoles du spectateur

Ils couvrent peu ou prou l'ensemble des catégories d'interventions dans ce domaine.

En dehors de ces dispositions, de nombreux projets ou actions sont conçus sur le terrain hors de ces cadres. Ils sont mis en place à l'initiative d'enseignants et d'acteurs culturels de proximité. Ils sont tellement nombreux et divers qu'ils ne font pas l'objet d'un repérage spécifique aussi, ils ne sont pas répertoriés ici ■

*NB : Les paragraphes qui suivent font souvent mention du secteur du spectacle vivant. Des dispositions souvent identiques existent dans les autres secteurs du champ culturel.*

## 2.1

# LES CAHIERS DES CHARGES ET CONTRATS :

## LES LABELS NATIONAUX

La politique de décentralisation des moyens culturels de l'État pour le spectacle vivant débute dès l'après-guerre avec la mise en place des premiers Centres Dramatiques Nationaux et se déploie depuis, avec le réseau des Scènes nationales, des Centres Chorégraphiques Nationaux, la labellisation des Opéras Nationaux en région, les Scènes de Musiques Actuelles, les Centres Nationaux de Création Musicale, les Centres Nationaux de Développement Chorégraphiques, les Centres Culturels de Rencontre, les Pôles Nationaux Cirque, les Centres Nationaux des Arts de la Rue et de l'Espace Public, et plus récemment les Centres nationaux dédié aux Arts de la marionnette et les Centres nationaux d'art vocal. Voilà un maillage du territoire national qui permet à l'État de développer de nombreuses politiques culturelles dont celle de l'EAC.

Les arrêtés du 5 mai 2017 fixant les cahiers de mission de ces différents labels définissent 3 axes de travail :

- ▣ L'engagement artistique
- ▣ L'engagement professionnel
- ▣ L'engagement citoyen, culturel et territorial

Ce dernier axe implique systématiquement la mise en œuvre d'un programme d'Éducation Artistique et Culturelle :

« La structure labellisée développe une politique d'action culturelle et d'éducation artistique, selon des formes et des modalités qui répondent à son projet artistique et aux situations particulières du territoire, en partenariat avec les établissements d'éducation, les établissements du champ social et les acteurs artistiques et culturels »<sup>1</sup>.

Un volet EAC est également souvent inscrit dans les liens contractuels conclus entre les établissements labellisés et les collectivités territoriales ; leur Région, leur Département ou leurs collectivités locales d'implantation.

Une part du budget, des moyens et de la programmation des structures labellisées se voit de-facto dédiée à la mise en œuvre de leur politique d'Éducation Artistique et Culturelle.



## LE LABEL « OBJECTIF 100% EAC » EN PERSPECTIVE

Le Haut-Conseil pour l'Éducation Artistique et Culturelle (HCEAC) a travaillé avec un collège de 10 collectivités à l'établissement d'un label spécifique « Objectif 100% EAC ». Il pourra être attribué à des collectivités qui s'engagent dans la démarche de généralisation d'un parcours structurant et de qualité pour chaque élève, chaque année. ■

<sup>1</sup> Journal officiel - Annexe 1 - Arrêté du 5 mai 2017 fixant le cahier des missions et des charges relatif au label « Centre dramatique national » et le contrat type décentralisation dramatique.

# LES CONVENTIONNEMENTS

---

Le 5 mai 2017 le ministère de la Culture et de la Communication rédige une circulaire portant sur « les orientations pour la politique en faveur du spectacle vivant et l'aide aux lieux de diffusion : programme national de « scènes conventionnées » ».

Ces scènes conventionnées sont de trois types :

- ▣ Scènes conventionnées « **Art et création** »
- ▣ Scènes conventionnées « **Art, enfance, jeunesse** »
- ▣ Scènes conventionnées « **Art en territoire** »

Les scènes conventionnées « Art, enfance, jeunesse » et « Art en territoire » présentent clairement, dans leurs missions, un volet important d'actions culturelles développées à travers des partenariats avec les structures éducatives et sociales en direction des enfants et des jeunes, dans et hors temps scolaire. Le conventionnement "Art et création" n'en demeure pas moins exempté et le volet EAC est présent dans tous les projets.

**Un volet EAC est également souvent inscrit dans les liens contractuels conclus entre les scènes conventionnées et les collectivités territoriales ;** leur Région, leur Département ou leurs collectivités locales d'implantation.

Une part du budget, des moyens et de la programmation des structures conventionnées se voit de-facto dédiée à la mise en œuvre de leur politique d'Éducation Artistique et Culturelle ■

## LE CAS DES LIEUX « INTERMÉDIAIRES » ET DES FESTIVALS

De même, les lieux dits « intermédiaires », pour obtenir des aides des institutions territoriales, Départements ou Région, doivent présenter un projet comportant souvent un volet d'actions de médiation en direction des publics. L'Éducation Artistique et Culturelle entre dans ce champ d'action.

Les festivals, selon leur taille et leur projet peuvent aussi proposer des actions d'Éducation Artistique et Culturelle ■

## LE CONTRAT LOCAL D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

---

**Les Contrats Locaux d'Éducation Artistique et Culturelle (CLEA) sont des leviers significatifs de la politique d'Éducation Artistique et Culturelle.** Contrats de 3 ans renouvelables, signés à minima entre une collectivité, la DRAC et l'Éducation nationale, ils concernent le plus souvent, mais pas exclusivement, les territoires ruraux. Aussi sont-ils de plus en plus souvent co-signés par les Départements.

S'ils permettent aux jeunes de se constituer un parcours d'Éducation Artistique et Culturelle cohérent, ils sont susceptibles d'être mis en œuvre pendant et hors du temps scolaire, de s'adresser à l'ensemble de la population de permettre de structurer le développement culturel sur les territoires concernés.

À noter que les CLEA peuvent être associés très spécifiquement avec des acteurs sociaux, EHPAD, maisons de retraites. On parlera de Contrat Local d'Éducation Artistique et Sociale (CLEAS).

**Les collectivités conventionnées mettent en œuvre leurs propres projets d'Éducation Artistique et Culturelle en concertation avec leurs partenaires institutionnels et les acteurs de terrain.** Le choix des artistes impliqués dans l'Éducation Artistique peut être lié à la programmation d'un spectacle de la compagnie dans une structure partenaire, à son accueil en résidence dans celle-ci ou même au sein d'une collectivité, si la logistique le permet. Ces collectivités peuvent aussi lancer des appels à candidature en fonction des thématiques développées sur le territoire.

L'EAC peut être associée à d'autres conventionnements de territoire tels que les Contrats Territoire Lecture (CTL) par exemple ■

# LA POLITIQUE DE LA VILLE

---

Favoriser l'accès à la culture pour le plus grand nombre et la reconnaissance de la diversité culturelle fait partie des enjeux de la Politique de la Ville. Moyen d'action publique à la fois interministériel et contractuel, cette politique comporte une double dimension territoriale et sociale. Elle s'adresse principalement aux habitants des zones urbaines défavorisées.

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine<sup>1</sup> du 22 février 2014 a revu en profondeur les instruments de la Politique de la Ville. **L'action conduite pour la Politique de la Ville concerne l'ensemble des secteurs d'intervention des institutions culturelles** : du patrimoine au spectacle vivant et aux arts visuels, de la lecture publique au cinéma et à l'audio-visuel. Elle se développe entre autres sur l'Éducation Artistique et Culturelle, la participation des habitants, la médiation...

Le volet artistique et culturel des Politiques de la Ville, pour son déploiement mobilise des structures culturelles associées, des scènes labellisées ou conventionnées, ou les Contrats Locaux d'Éducation Artistique et Culturelle ■

## 2.2

### LES DISPOSITIFS ET LES FINANCEMENTS

#### LES CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS ET LES OPTIONS ARTISTIQUES

---

La Classe à Horaires Aménagés (CHA) est un dispositif d'Éducation Artistique et Culturelle permettant aux élèves d'école élémentaire et de collège qui le souhaitent d'approfondir leurs connaissances et leurs pratiques dans un domaine artistique précis.

**Elles peuvent concerner :**

- ▣ La musique (CHAM)
- ▣ Le théâtre (CHAT)
- ▣ La danse (CHAD)
- ▣ Le cinéma (CHAC)
- ▣ Ou les arts plastiques (CHAAP)

Une classe à horaires aménagés arts et culture est ouverte par convention entre un ou plusieurs établissements scolaires, le ministère de l'Éducation nationale et le ministère de la Culture, à la demande de l'établissement. Un ou plusieurs enseignants doivent obtenir une certification. Un partenariat avec un ou plusieurs artistes, ainsi qu'avec une ou des structures culturelles est obligatoire.

Dans les lycées, les enseignements artistiques sont une façon complémentaire d'approfondir l'Éducation Artistique et Culturelle des élèves :

- ▣ En classe de seconde, des options artistiques facultatives sont proposées aux lycéens quelle que soit leur filière, générale ou technologique
- ▣ En classes de première et de terminale, les élèves peuvent choisir l'enseignement de spécialité arts. Cet enseignement est entre autre décliné en cinéma-audiovisuel, musique, théâtre, danse, et arts du cirque. Les élèves peuvent également suivre un enseignement optionnel

---

<sup>1</sup> Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine , Journal Officiel, 22 février 2014.

# LES APPELS À PROJETS

Outre les conventionnements signés avec les acteurs culturels, les collectivités ou les établissements scolaires, de nombreux dispositifs financiers pour l'Éducation Artistique et Culturelle fonctionnent sous forme d'appels à projets.

C'est le cas, par exemple, des dispositifs initiés par des Régions, des Départements qui consistent à proposer à des acteurs culturels ou des établissements scolaires de déposer des projets respectivement en lycée ou en collège. Pour y répondre, il faut s'inscrire dans un cadre défini en termes de temps, de budget, de publics et parfois de méthode. Ces collectivités sont souvent attentives à couvrir l'ensemble des territoires de façon équilibrée.

Les communes ou communautés de communes, agglomérations ou métropoles développent moins fréquemment des appels à projets et vont s'appuyer plus volontiers sur les établissements culturels pour mettre en place une politique EAC structurée à l'échelle de leur territoire. Elles vont également répondre à des demandes de subventions directement portées par des acteurs culturels.

## LA RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ PROPOSE UN SOUTIEN À L'EAC SELON 3 VOLETS :

- Culture pour tous – Actions culturelles (projets participatifs à forte dimension partenariale sur les territoires)
- Aide aux actions de sensibilisation à l'art contemporain
- Projets d'Éducation Artistique et Culturelle à destination des Lycéens et des Apprentis ■

➤ La plupart du temps, les appels à projets sont diffusés entre janvier et avril de chaque année, ce qui permet de prendre le temps de concevoir un projet complet, avant un retour aux alentours de juin, pour un déroulement pendant l'année scolaire suivante.

➤ Suivant les cas, ce seront les établissements scolaires ou les artistes qui répondront à l'appel à projets. Le plus souvent, il leur sera demandé, pour que le projet soit accepté, de le construire autour du triptyque « établissement scolaire – établissement culturel – artiste ».

➤ Les collectivités s'appuient souvent sur un partenariat avec le Rectorat ou l'Inspection académique et la DRAC pour choisir les projets retenus.

**Des appels à projet peuvent émaner de l'État, ils sont souvent initiés dans la cadre d'un partenariat entre le Rectorat / DAAC ou DRAEAAC et la DRAC. Certains organismes publics comme CANOPE ou sociétés civiles (SACEM-SACD, etc.) vont également proposer des dispositifs selon leur spécificité.**

La DRAC et la DRAEAAC Bourgogne-Franche-Comté portent le dispositif « Patrimoines en Bourgogne » qui crée un parcours artistique de création avec des classes sur le patrimoine de proximité.

CANOPE propose chaque année à travers son appel à projets Arts et Culture d'inscrire des projets EAC dans « Des clics et des classes », « Jeunes critiques artistiques » ou « Dans la cour des grands », etc.

L'Éducation nationale, le ministère de la Culture, CANOPE sont partenaires de la SACEM pour un appel à projets intitulé « la fabrique à musique » qui permet à des jeunes de participer à des projets de création musicale ■



# LES FINANCEMENTS AU PROJET

## DES FINANCEMENTS PUBLICS

Selon la nature du projet et le financeur sollicité, des projets EAC peuvent obtenir des financements dans le cadre d'une demande de subvention sans pour autant être inscrits dans un appel à projets.

**Le financement de l'Éducation Artistique et Culturelle est un financement public partagé**, décliné à tous les niveaux de collectivités : par les institutions européennes, étatiques, territoriales et locales, selon leurs champs de compétences obligatoires et choisies (les communes vont plutôt intervenir dans l'enseignement primaire, par exemple) ou de priorités déterminées (le ministère de la Culture interviendra en fonction de la qualité artistique des projets et parfois le territoire choisi, par exemple). **Les éléments du projet financé par tel ou tel pouvoir public peuvent varier en fonction des priorités politiques, des moyens et des périodes.** Il est donc difficile d'en concevoir une représentation pérenne.

La part centrale de **l'intervention d'un artiste est évidemment financée avant tout**, mais les coûts « satellites » comme des déplacements, l'accès à un lieu de culture, du matériel, du temps de conception ou de post-production, etc. peuvent aussi être des postes de dépenses conséquents à considérer.

Alors qu'ils sont essentiels dans la mise en œuvre d'un projet, les temps de travail hors intervention sont malheureusement rarement pris en compte :

- Réunions
- Administration
- Communication
- Préparation
- Logistique

## DES FINANCEMENTS PRIVÉS

Certaines entreprises privées ou fondations financent également les projets d'Éducation Artistique et Culturelles via le mécénat sous différentes formes :

- Le mécénat ou un partenariat dédié spécifiquement aux projets stricto sensu,
- La participation au financement des projets des structures culturelles sensu lato,
- L'aide en nature dans le cadre d'un projet d'Éducation Artistique et Culturelle (soutien matériel par exemple).

Il faut noter que **les grandes entreprises ou les fondations** choisiront de financer un projet selon des politiques de mécénat ciblées :

Pour l'EAC en général : La fondation **Bettencourt-Shueller** 🖱, la **Fondation Casino** 🖱.

Pour une esthétique ou une thématique particulière :

- Une catégorie de public touché, ("**Art en Immersion**") 🖱 pour les enfants éloignés de la culture de la société générale, par exemple),
  - Une dimension géographique du projet (« **Culture et Territoire** » 🖱 d'AG2R, par exemple),
  - L'art citoyen avec la **Fondation Carrasso** 🖱
- ou l'art à destination des plus modestes avec la **Fondation Culture et Diversité** 🖱,...

Certaines fondations peuvent avoir une approche plus généraliste du soutien aux projets comme la **Fondation de France** 🖱.

On peut également imaginer le financement de projet EAC via **une campagne de crowdfunding**, via la « **Trousse à Projets** » 🖱 par exemple, ou par des dons de particuliers.

Par ailleurs, **des sociétés civiles** (SACEM, SACD,...) portent des programmes de soutien aux projets de médiations dont des projets EAC. Ces dispositifs sont susceptibles d'évoluer suivant les années ■

## LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DES ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ÉLÈVES ET FOYERS :

L'une des sources de financement non négligeable de l'Éducation Artistique et Culturelle passe par **la solidarité des Associations de Parents d'Élèves** ou parfois **les foyers des établissements scolaires**. Au-delà de la simple aide financière, on pourra s'appuyer sur ces associations pour impliquer l'ensemble des parents ou des élèves dans le projet ■

## LES FONDS DE DOTATION FLÉCHÉS VERS LES ÉTABLISSEMENTS

Répondant au développement de l'Éducation Artistique et Culturelle dans les établissements scolaires, **des fonds versés directement aux établissements scolaires** dans le cadre d'une dotation globale peuvent y être consacrés ■

Par exemple, la Région Bourgogne-Franche-Comté permet aux lycées de bénéficier de subventions pouvant, notamment, financer des projets EAC : EVEIL (*Enveloppe pour la Vie, l'Épanouissement et l'Implication des Lycéens*) ■

## LES CONCOURS

De très nombreux concours sont proposés par des institutions, des fondations, des associations... :

Le site **Arts et Culture** 📖 de l'académie de Dijon ne recense pas moins de 71 concours ouverts aux établissements scolaires de la région Bourgogne-Franche-Comté. Les lauréats gagneront des prix qui pourront bénéficier soit directement aux élèves, soit à l'établissement scolaire pour de futures actions ■

*Quelques exemples de concours : L'échappée musicale, Prix de l'Audace Artistique et Culturelle, le concours en dix mots, les petits champions de la lecture, les concours d'éloquence,...*

## LE CAS DES FONDS EUROPÉENS

L'Union Européenne propose également plusieurs dispositifs applicables à l'Éducation Artistique et Culturelle.

Dans le cadre du **programme Leader (Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale)**, les territoires peuvent élaborer une fiche action dédiée au développement de l'Éducation Artistique et Culturelle sur le territoire, ou plus largement de la culture. De même le volet coopération du programme peut y être dédié.

L'action clé 2, « Coopération pour l'innovation et l'échange de bonnes pratiques » du **programme ERASMUS + (programme pour l'Éducation, la formation, la jeunesse et le sport)** donne la possibilité de développer un projet d'Éducation Artistique et Culturelle.

Les projets répondant aux volets coopération du **programme Europe Créative** peuvent comporter un volet Éducation Artistique et Culturelle.

Plus d'information dans le **Kit Ressource Europe** 📖 proposé par ARTIS ■

# LES DISPOSITIFS DE VALORISATION

---

Les dispositifs de mise en valeur sont, le plus souvent, le fruit de partenariats entre une collectivité territoriale - Région ou Département, la DRAC, l'Éducation nationale - et une structure culturelle. Ils peuvent avoir pour objectifs :

- De proposer un temps de présentation d'un travail artistique effectué pendant l'année
- De proposer un temps de travail qui vise à favoriser la rencontre entre élèves, professeurs et artistes, afin de confronter les pratiques et de pouvoir échanger dans un nouvel environnement
- D'enrichir la pratique artistique et de partager des apprentissages, dans le cadre d'ateliers animés par des intervenants artistiques
- De permettre un temps de travail autour d'un spectacle accueilli ou créé, vu par l'ensemble des participants et suivi d'une rencontre avec des artistes professionnels

*Écoles en chœur vise à rassembler chaque année des élèves autour d'un répertoire commun, de travailler un répertoire avec d'autres enseignants et parfois d'associer un artiste.*



# LES ÉCOLES DU SPECTATEUR

---

Dernier volet des dispositifs pour l'Éducation Artistique et Culturelle, les écoles du spectateur accompagnent l'élève dans sa pratique culturelle, en mettant en place **des temps de rencontre avec les œuvres dans les établissements culturels**.

Les structures culturelles qui participent à ces démarches proposeront un panel d'œuvres adaptées aux âges des élèves. Le dispositif prendra en charge selon les cas le transport et/ou tout ou partie des entrées aux spectacles, séances de cinéma, concerts, expositions...

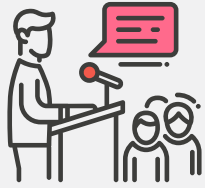
*Lycée et apprentis au spectacle vivant, Collège au théâtre, école au cinéma... sont autant de dispositifs qui permettent à des milliers de jeunes de développer une pratique de spectateur dans le cadre de leur scolarité en accédant à trois représentations par année accompagnés par des professeurs investis.*

*Les carnets du spectateur sont des outils qui permettent aux jeunes de suivre leur vie de spectateur tout au long de leur scolarité. Le département de la Saône et Loire en met un à disposition de chaque élève de collège : le carnet créé par le crea de kingersheim 🇫🇷.*

# RÉSUMÉ SCHÉMATIQUE

---

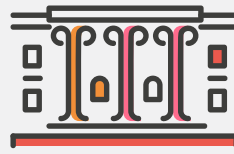
## QUI FAIT LA DEMANDE ?



UNE COLLECTIVITÉ  
TERRITORIALE



UN ÉTABLISSEMENT  
SCOLAIRE  
ET SON ÉQUIPE



UNE STRUCTURE  
CULTURELLE



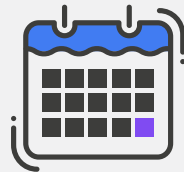
UN ARTISTE ET / OU  
UNE ÉQUIPE ARTISTIQUE

---

## POUR QUEL PROJET ?



LA FORMATION



UN DISPOSITIF À LONG TERME



L'ACCÈS AUX OEUVRES



LA MISE EN VALEUR



LA PRATIQUE ARTISTIQUE



LE DÉVELOPPEMENT  
D'UN REGARD CRITIQUE

# SOUS QUELLE MODALITÉ ?



DANS LE CADRE  
D'UN CAHIER DES  
CHARGES ET DE MISSIONS



DANS UN  
PARTENARIAT



VIA UNE AIDE  
EN NATURE / UN APPORT  
EN INDUSTRIE



LA RÉPONSE À UN  
APPEL À PROJETS



PAR UNE DEMANDE  
DE SUBVENTION



UN CONCOURS



L'INSCRIPTION DANS UNE  
ENVELOPPE FLÉCHÉE

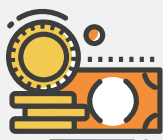


CRÉDIT PHOTO

# QUI APPORTE UN CONCOURS FINANCIER ?



DU MÉCÉNAT



DES FONDS PROPRES



UNE ASSOCIATION



LE CONSEIL RÉGIONAL



LES COMMUNES,  
COM. COM.  
AGGLOMERATIONS,  
MÉTROPOLES...



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL



LE MINISTÈRE DE LA CULTURE / DRAC



LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE



UN ÉTABLISSEMENT PUBLIC OU UNE SOCIÉTÉ CIVILE



L'EUROPE



CRÉDIT PHOTO

# 3 LE RÔLE DES STRUCTURES CULTURELLES



CRÉDIT PHOTO

---

Les artistes peuvent intervenir dans le cadre de projets EAC de façon autonome. Toutefois cela peut poser des problèmes administratifs ou juridiques a minima. C'est pourquoi, la plupart du temps, l'intervention artistique est portée par une structure juridique qui joue un rôle d'intermédiaire au moins sur le plan administratif (association, société, coopérative) et est l'interlocuteur des établissements scolaires et des financeurs.

Les activités culturelles étant d'intérêt général, il est parfois compliqué d'obtenir des financements dans le cadre d'une société à caractère lucratif. Dans certains domaines, des artistes peuvent aussi avoir recours au statut de profession libérale.

Dans les autres cas, ce sont des structures culturelles, socio-culturelles, etc. souvent plus importantes en termes de moyens humains et financiers qui vont être les porteurs d'activités EAC ou partenaires principaux et surtout, cheville ouvrière de ces processus de partenariat et apporter une expertise artistique. Ces dernières peuvent aussi organiser des Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle en partenariat avec les acteurs institutionnels, de l'éducation, les acteurs sociaux... Elles sont, le plus souvent, en charge du déploiement des dispositifs sur leur territoire.

*NB : Dans cette rubrique on emploiera le terme de structure culturelle qui comprendra toute structure porteuse de l'activité culturelle y compris des organismes socio-culturels par exemple ■*

## LES STRUCTURES CULTURELLES PEUVENT :

### DÉVELOPPER LES LIENS AVEC LE TERRITOIRE

---

Au contact des acteurs culturels et sociaux, en relation avec les établissements scolaires, les structures culturelles occupent une place privilégiée dans la compréhension des territoires :

- Les difficultés sociales et structurelles du territoire (*mobilité, inégalité dans l'accès à la culture, fragilité des liens sociaux et familiaux, difficultés scolaires, etc...*)
- Les atouts (*acteurs, équipements, patrimoines, paysages, etc...*)
- Les actions artistiques et culturelles qui y sont mises en œuvre
- Les activités non culturelles

**Elles orientent l'inscription d'un projet dans une dynamique locale et participative, en tenant compte des ressources ancrées sur le territoire.**

Au-delà de l'action EAC en elle-même, il s'agit notamment, de mettre en place un projet partagé et fédérateur pour :

- Renforcer la cohérence entre les diverses offres culturelles existantes sur le territoire
- Assurer la continuité des propositions d'EAC faites tout au long du parcours des enfants et des jeunes et dans leur espace de vie (*entre les différents temps scolaire, périscolaire, extra-scolaire*)
- Assurer l'équité territoriale et entre les publics, et la diversité des champs esthétiques traversés ■

### ACCOMPAGNER LA MISE EN ŒUVRE ARTISTIQUE

---

L'élaboration d'un projet d'Éducation Artistique et Culturelle s'intéresse autant à la pratique artistique qu'à la rencontre avec l'œuvre. Le rôle des structures culturelles est donc double :

- Elles sont forces de proposition quant à l'accueil d'intervenants artistiques sur le territoire pour mener des projets EAC
- Elles permettent, par la diffusion du travail des artistes, l'accès de l'enfant et du jeune à des œuvres.

**Dans un premier temps, elles peuvent donc :**

- Faire intervenir un ou plusieurs artistes dans le cadre des actions de sensibilisation à la pratique artistique,
- Proposer un ou des choix d'artistes en adéquation avec un projet en gestation,
- S'assurer, à la demande, des qualités pédagogiques et artistiques d'un intervenant pressenti.

**Dans un second temps, elles peuvent accompagner les projets EAC sur le volet d'accès à des œuvres ou des artistes :**

- En s'appuyant sur sa programmation ou celle de partenaires culturels,
- En accueillant le ou les artistes en résidence de création et proposer des temps de rencontres avec les élèves concernés,
- En proposant une rencontre avec d'autres artistes en complément des actions déjà mises en œuvre.

**Les structures culturelles joueront parfois le rôle de médiateur entre attentes artistiques et pédagogiques des institutions et velléités territoriales.**

Elles peuvent aussi proposer aux élèves de faire connaissance avec un établissement culturel, ses métiers, son architecture, son équipement, son histoire.

Enfin, les structures culturelles, jouent souvent le rôle d'alchimiste, facilitateur de la coopération et catalyseur des idées des uns et des autres. Au même titre que l'ensemble des acteurs du projet, elles peuvent être source de propositions quant au déroulement de l'action (*actions à mettre en œuvre, déroulement dans le temps, partenaires potentiels, etc...*) ■



# ASSURER

## LE SUIVI LOGISTIQUE ET TECHNIQUE

---

La plupart du temps, les structures culturelles assurent, en lien avec l'artiste et le(s) établissement(s) scolaire(s), le suivi logistique du projet d'Éducation Artistique et Culturelle :

- Planification des temps d'intervention et de restitution
- Planification de l'accueil des élèves pour la diffusion d'un spectacle, y compris le transport
- Planification de l'accueil des élèves lors d'une sortie de résidence
- Planification et réservation des hébergements
- Planification et réservation de la restauration
- Planification et réservation éventuelle des transports des artistes intervenants, et transferts sur le territoire
- Réservation et location éventuelle de salles

Elles définiront, avec les partenaires, les besoins matériels et techniques nécessaires à la mise en œuvre du projet et pour chaque temps : temps de la pratique (*intervention et restitution*), temps du regard, temps de discussion.

Avec les partenaires, elles définiront la charge logistique et technique, matériel ou financière qui incombera à chacun d'entre eux ■

# RECHERCHER

## LES FINANCEMENTS

---

Au-delà de leurs missions, les structures culturelles sont, la plupart du temps, en charge de la recherche des financements nécessaires à la mise en œuvre des projets d'Éducation Artistique et Culturelle, a fortiori si elles pilotent un dispositif particulier sur leur territoire. Elles auront alors à rédiger les dossiers de demande de subventions.

Pour certains dispositifs s'adressant directement aux artistes ou aux établissements, il peut arriver aux structures d'accompagner ces acteurs dans la rédaction des demandes d'aide ■

# OPÉRER

## LE SUIVI ADMINISTRATIF ET COMPTABLE

---

Partant du principe qu'elles sont le plus souvent **porteuses administratives et comptables** du projet d'Éducation Artistique et Culturelle, les structures culturelles auront également à :

- Rédiger des contrats et conventions avec chaque partenaire
- S'assurer que les artistes ont effectué une demande d'agrément, les accompagner éventuellement dans cette demande,
- Faire les déclarations et paiements des droits d'auteur
- S'assurer de l'existence d'autorisations de droit à l'image et d'utilisation des œuvres des enfants auprès des établissements scolaires, accompagner leur rédaction si nécessaire
- Rédiger les documents pour l'accompagnement pédagogique, les diffuser s'ils existent déjà ■

D'une manière générale, la structure est responsable de la rémunération de son personnel et des artistes, lorsqu'elle les emploie directement, des charges sociales et fiscales qui y sont associées, de la rédaction des contrats, de leur sécurité dans le cadre du travail ■

# COMMUNIQUER

---

De par leur expérience de médiateurs de la culture, les structures culturelles joueront un rôle prépondérant dans l'élaboration d'outils de communication adaptés à la mise en œuvre des projets d'EAC.

Elles pourront :

- Faire l'interface entre l'ensemble des acteurs du projet
- Proposer un plan de communication
- Utiliser leurs propres outils de communication (plaquettes, affiches, site Internet, réseaux sociaux, etc.)
- Diffuser l'information dans leur réseau (institutions, médias, partenaires)
- Élaborer des outils de communication spécifiques (captation audio-visuelle, édition de livre, etc...)
- Proposer des outils d'évaluation
- Rédiger des bilans

Le rôle des structures culturelles s'avère réellement important dans la mesure où, en accompagnant l'artiste sur les aspects de communication, de logistique et d'administration, elles lui permettent de se consacrer à son art ainsi qu'à la transmission de celui-ci et de consacrer un temps indispensable à la recherche artistique ■



CRÉDIT PHOTO 

# 4

## LE FONCTIONNEMENT DE L'ÉDUCATION NATIONALE DANS LE CADRE DE L'EAC



---

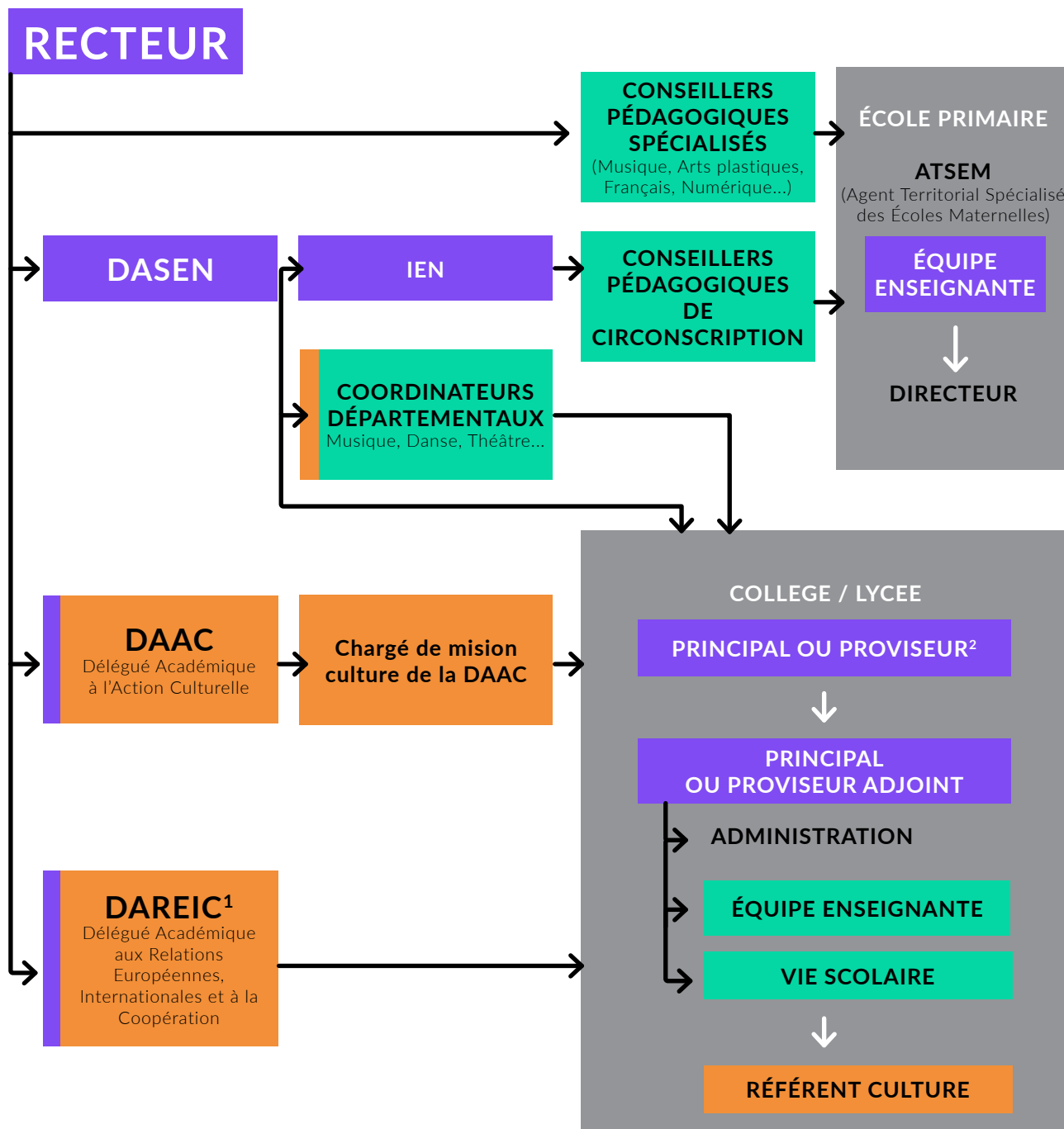
Avant d'envisager bâtir un projet d'EAC, il est peut être utile de comprendre quels sont **les interlocuteurs et les mécanismes de l'Éducation nationale**. D'autant qu'ils diffèrent selon que l'action est adressée à des élèves de primaire, de collège ou de lycée<sup>1</sup> ■

---

<sup>1</sup> Liens vers les organigrammes de l'[académie et de Dijon](#) 🇫🇷  
et de [Besançon](#) 🇫🇷

# FONCTIONNEMENT HIÉRARCHIQUE

## DE L'ÉDUCATION NATIONALE POUR L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE



- Dépendance hiérarchique
- Référent accompagnant
- Porteur potentiel du projet

1 Le DAREIC accompagne les projet ERASMUS + qui sont souvent des projet d'EAC

2 Le Directeur d'établissement, selon les cas, impulse fortement ou laisse les professeurs maîtres de la mise en place ou non d'un projet EAC

Il est à noter que la Bourgogne-Franche-Comté s'est dotée d'une direction commune entre les académies de Dijon et de Besançon qui permet de coordonner l'EAC entre les deux académies de la grande région Bourgogne-Franche-Comté :

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, la Délégation Régionale Académique à l'Éducation Artistique et à l'Action Culturelle (=DRAÉAAC), constitue, sous l'autorité du recteur de région académique, un service régional désormais unique réunissant les deux anciennes Délégations Académiques à l'éducation artistique et à l'Action Culturelle (= DAAC) des académies de Besançon et de Dijon. Le délégué régional, localisé à Dijon, avec son adjoint, localisé à Besançon, a notamment pour mission de :

- ▣ Favoriser la mise en œuvre, au niveau local, du Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle de l'élève
- ▣ Mettre à disposition des établissements scolaires des outils de formation et outils numériques
- ▣ Évaluer et faire connaître les résultats de la politique d'action culturelle

Le DRAÉAAC est accompagné pour ses missions d'un enseignant chargé de mission culture dans chacun des départements de la région académique. Il accompagne les établissements dans la mise en œuvre des projets d'Éducation Artistique et Culturelle. Il fait le lien entre le DRAÉAAC, les référents cultures des établissements scolaires (voir ci-après) et les acteurs culturels du territoire qui lui est alloué.

Le DRAÉAAC travaille, en ce sens, au suivi et au développement des actions et dispositifs d'action culturelle au service des élèves des établissements du second degré du département, en collaboration avec les responsables des actions correspondantes dans le premier degré, Canopé, les collectivités territoriales (*mairies, Conseils départementaux, Conseil régional...*), la DRAC et les partenaires culturels, notamment les structures culturelles et les artistes ■

**La mise en œuvre des projets d'EAC ne dépend pas uniquement de la volonté des enseignants.** Les personnes situées hiérarchiquement au-dessus d'eux, tout comme la volonté des collègues à y participer, peuvent influencer le processus de décision. Ce processus hiérarchique diverge selon que l'on travaille dans le 1<sup>er</sup> ou le 2<sup>nd</sup> degré.

**En école primaire**, toute présence régulière d'intervenants extérieurs auprès des élèves, doit être soumise à l'**approbation de l'IEN** (Inspecteur de l'Éducation Nationale)<sup>1</sup>. Au-delà de deux interventions, cela impose aux enseignants la rédaction d'un dossier pédagogique, validé par la hiérarchie (Attention, le directeur se situe pas hiérarchiquement au-dessus de ses collègues). L'Inspecteur de circonscription (IEN) est le responsable des écoles sur un secteur qui lui est attribué, c'est lui qui validera un projet au final.

Les intervenants doivent avoir un agrément. Si ce n'est pas le cas, un dossier d'agrément leur est transmis. Une fois validé, il est valable trois ans.

Pour la rédaction d'un projet, les enseignants peuvent être accompagnés par les Conseillers Pédagogiques de Circonscription (CPC). Il est à noter que ces Conseillers Pédagogiques peuvent parfois être eux-mêmes porteurs d'initiatives en Éducation Artistique et Culturelle (*ils ne peuvent en être porteurs administratifs*).

**Le DASEN** (Directeur d'Académie des Services de l'Éducation Nationale) qui agit dans un département, nommé par le Recteur d'Académie, nommé, dans son équipe, **des Conseillers Pédagogiques Départementaux Spécialisés** (*musique, arts plastiques, numérique, français, ...*) qui portent dans leur domaine les politiques nationales d'éducation. Ils peuvent accompagner des projets d'Éducation Artistique et Culturelle à l'échelon départemental, voire intervenir dans leur domaine en complément du travail de l'artiste. Ils relaient également des appels à projets émanant directement du ministère.

1 [https://cache.media.eduscol.education.fr/file/guide\\_pratique\\_directeurs\\_d\\_ecole/71/4/Guide\\_direction\\_ecole\\_4\\_fiche\\_intervenants\\_exterieurs\\_390714.pdf](https://cache.media.eduscol.education.fr/file/guide_pratique_directeurs_d_ecole/71/4/Guide_direction_ecole_4_fiche_intervenants_exterieurs_390714.pdf) 📄

En établissement, collège ou lycée, les Principaux et Proviseurs, s'ils doivent suivre les politiques éducatives du ministère, sont en responsabilité dans leur établissement. **L'accueil, ou non, d'un projet d'Éducation Artistique dans leur établissement reste de leurs prérogatives.** Aucun dossier d'agrément ne devra être pré-rempli par exemple, et l'on s'appuiera sur les dossiers du porteur de projet pour évaluer la pertinence de l'action. En revanche, une association peut tout à fait bénéficier d'un agrément national ou académique.

Dans tous les lycées et la quasi-totalité des collèges, le chef d'établissement a nommé **unprofesseur « référent culture »**. Ce dernier est missionné pour<sup>1</sup> :

- Animer et coordonner la vie culturelle de l'établissement (*notamment l'élaboration du volet culturel*)
- Faciliter l'émergence et la mise en place des projets culturels
- Valoriser les actions d'Éducation Artistique et Culturelle

**Concrètement**, la première personne contactée au sein de l'établissement scolaire, le plus souvent le chef d'établissement, peut selon les cas :

- Le porter à connaissance du référent culture
- Ou proposer le projet directement aux enseignants concernés

Le projet est ensuite porté par ou plusieurs enseignants référents. Le chef d'établissement prend en charge le suivi administratif ■



CRÉDIT PHOTO

1 <https://eduscol.education.fr/cid59216/les-referents-culture.html>

# 5 ATTENDUS ET CADRES PRATIQUES DE L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE



CREDIT PHOTO

---

La construction d'un projet d'Éducation Artistique et Culturelle est affaire de coopération : coopération entre acteurs de l'Éducation nationale et acteurs du monde de la culture au service des enfants. Pour construire une coopération solide, il est indispensable d'avoir **une perception des enjeux pour les parties prenantes** ■

## 5.1

# ATTENDUS

POUR LES ENFANTS DANS LE CADRE SCOLAIRE

## EFFETS SUR LES RÉSULTATS SCOLAIRES

Le premier des effets attendus semble comme une évidence aux yeux des enseignants et des parents : la nécessité de voir les élèves progresser dans leurs apprentissages.

Les études conduites depuis 2007 montrent, que chez les élèves issus de milieux sociaux en difficulté, la pratique artistique génère l'acquisition de compétences et de savoir-être importants<sup>1</sup>.

Cette progression est corrélée à la mise en œuvre de projets d'Éducation Artistique et Culturelle récurrents, pouvant être proposés sur un temps long, et aux disciplines abordées :

- ▶ **Capacité à s'exprimer** à l'oral et à l'écrit par l'exercice de langue orale ou écrite et son enrichissement (résidence théâtre, résidence d'auteur, ...), progression dans les langues (par l'apprentissage des jeux dramatiques et de la musique),
- ▶ **Capacité à se concentrer** sur une tâche et à réguler ses émotions : prise de distance immédiate par rapport à une émotion en travaillant sur la sensibilité et la capacité à appréhender ses émotions
- ▶ **Capacité à résoudre des problèmes complexes** et raisonner de façon abstraite, par l'acquisition de compétences spatio-temporelles en danse, en musique ou en arts visuels
- ▶ **Capacité à développer sa motricité**
- ▶ **Capacité à développer son esprit critique** et par là sa capacité de tolérance ■

## EFFETS SUR LE DÉVELOPPEMENT D'UNE PENSÉE CRITIQUE

Si l'EAC développe le sens de l'observation, de l'écoute, de la vue, de la sensibilité kinesthésique, elle contribue aussi à enrichir **l'imaginaire des élèves**.

Elle forme la **pensée divergente** : initier l'enfant à une démarche de création permet à l'enfant d'envisager la résolution d'une situation sous divers angles. Cette capacité peut être réinvestie dans de nombreux domaines de réflexion comme la recherche scientifique.

Elle forge également **l'esprit critique** en prenant conscience qu'il existe une multitude de réponses possibles aux questions auxquelles l'enfant ou le jeune se confronte.

Elle intègre **l'errance**, la possibilité de prendre des chemins de traverse ou de commettre des erreurs dans le processus de d'apprentissage et de réalisation.

**La capacité à faire preuve d'originalité** : avoir une pensée propre encourage à faire preuve d'audace, à élaborer un regard personnel et singulier. L'EAC construit la personnalité, favorise l'estime de soi.

Cela peut aussi améliorer les capacités d'anticipation, de planification, de développement de l'autonomie et de la prise de responsabilités ■

<sup>1</sup> L'Art fait-il grandir les enfants ? Essai sur l'Évaluation de l'Éducation Artistique et Culturelle. Jean Marc Lauret. Édition de l'attribut. Toulouse. 2014. 152p.



# EFFETS

## SUR L'APPRENTISSAGE ET LA COOPÉRATION ET LA SOCIALISATION

---

À l'école, la construction des compétences est souvent envisagée de manière individuelle. En revanche l'EAC initie des démarches collectives et exige de chaque élève, l'attention aux autres et à la coopération.

**S'intéresser au travail de l'autre et le comprendre** : le développement de l'esprit critique, l'aptitude à construire des liens, à émettre des hypothèses et à les soumettre à la critique, à se déplacer vers différents points de vue et à les explorer doit conduire l'élève à s'intéresser au travail de l'autre, à imaginer une collaboration.

**Soumettre son travail aux regards des autres** : elle initie ainsi les enfants à la mise en relation de leurs productions avec celles de leurs camarades, mais également avec les professionnels qui les accompagnent. Elle doit porter à discussion, à progression conjointe et collective.

**Développer un dialogue** : entrer dans un processus de construction personnel et singulier sur le monde conduit à prendre du recul sur le rapport à la différence et atténue l'approche ethno-centrée propre à toute culture. La diversité des projets et de leurs porteurs amène la diversité des rencontres et des regards. Cela passe par un dialogue sur les cultures et les genres. ■

## ET POUR L'ÉLÈVE ?...

---

Au-delà des considérations sociétales et sociales, l'Éducation Artistique et Culturelle est un moyen pour l'enfant ou le jeune d'envisager son activité scolaire autrement, de sortir de sa condition d'élève pour une condition de porteur d'un projet co-construit avec ses camarades, l'artiste présent, l'enseignant...

Le projet d'EAC doit alors s'appuyer sur une pédagogie active, fondée sur la participation et l'implication des élèves, acteurs réels de la démarche. **C'est un moyen pour l'élève de faire valoir des qualités que l'on ne lui connaîtrait pas, de mettre en œuvre des savoir-être dans un cadre scolaire.**

Il est significatif pour l'élève d'avoir l'opportunité de **présenter son travail dans un cadre « exceptionnel »**, sortant de l'ordinaire d'une classe, dans l'établissement ou dans un lieu de culture. Jouer dans un théâtre par exemple, valorisera son travail et aidera à son implication.

« Le travail de restitution est l'un des moyens d'envisager l'œuvre autrement. En raison de la dimension collective des projets, et grâce au travail de restitution devant d'autres, lorsque ce travail ne consiste pas en une prestation de type spectacle de fin d'année, les projets d'Éducation Artistique et Culturelle portent au moins en eux des enjeux de citoyenneté. »<sup>1</sup>

C'est aussi l'opportunité de traverser une expérience empirique, enrichissante pour lui et ses camarades. **L'élève va pouvoir s'exprimer dans un cadre différent de celui imposé** (pour des raisons évidentes bien sûr, mais malgré tout « anti-naturel ») à savoir l'enfant assis qui écoute. Dans une démarche artistique, l'enfant va joindre l'expérience physique à l'apprentissage : respirer, parler, marcher, crier, manipuler, ... au sein d'un groupe et **développer une pratique associant les vécus physique, émotionnel, intellectuel et social** ■

## 5.2

# ATTENDUS

## CADRE ET CONTRAINTES POUR LES ENSEIGNANTS ET LES CLASSES

L'enseignant doit tenir compte de nombreux facteurs :

- ▶ Le suivi des programmes et l'adaptation aux nouvelles directives
- ▶ L'adaptation à tous les élèves
- ▶ La prise en compte des attendus de l'administration, du chef d'établissement et de la hiérarchie de l'Éducation nationale

## OBJECTIFS DE FORMATION

---

Le professeur s'appuie sur deux outils pour enseigner :

- ▶ Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture, plus communément appelé **Le socle commun**<sup>1</sup>
- ▶ Les programmes scolaires



CRÉDIT PHOTO 

<sup>1</sup> <https://eduscol.education.fr/cid86943/le-socle-commun.html> 

# LE SOCLE COMMUN

## DE CONNAISSANCES, DE COMPÉTENCES ET DE CULTURE

Le socle commun de connaissances, de compétences, et de culture concerne les élèves âgés de 6 à 16 ans. Il identifie les connaissances et les compétences qui doivent être acquises à l'issue de la scolarité obligatoire.



## DOMAINE 1

### LES LANGAGES POUR PENSER ET COMMUNIQUER

Comprendre et s'exprimer en utilisant quatre types de langage :

- Langue française
- Langues vivantes étrangères ou régionales
- Langages mathématiques, scientifiques et informatiques
- Langages des arts et du corps

## DOMAINE 2

### LES MÉTHODES ET OUTILS POUR APPRENDRE

Apprendre à apprendre, seuls ou collectivement, en classe ou en dehors

- Accès à l'information et à la documentation
- Outils numériques
- Conduite de projets individuels et collectifs
- Organisation des apprentissages



## DOMAINE 3

### LA FORMATION DE LA PERSONNE ET DU CITOYEN

Transmettre les valeurs fondamentales et les principes inscrits dans la Constitution.

- Apprentissage de la vie en société, de l'action collective et de la citoyenneté
- Formation morale et civique
- Respect des choix personnels et des responsabilités individuelles

## DOMAINE 4

### LES SYSTÈMES NATURELS ET LES SYSTÈMES TECHNIQUES

Donner à l'élève les fondements de la culture mathématique, scientifique et technologique :

- Approche scientifique et technique de la Terre et de l'univers
- Curiosité et sens de l'observation
- Capacité à résoudre les problèmes



## DOMAINE 5

### LES REPRÉSENTATIONS DU MONDE ET DE L'ACTIVITÉ HUMAINE

Développer une conscience de l'espace géographique et du temps historique.

- Compréhension des sociétés dans le temps et dans l'espace
- Interprétation des productions culturelles humaines
- Connaissance du monde social contemporain

## LES PROGRAMMES SCOLAIRES

La mise en pratique du socle commun s'effectue à travers les **programmes scolaires** qui précisent pour chaque cycle et chaque matière :

- ☑ Les spécificités du cycle
- ☑ Les contributions des enseignements au socle commun
- ☑ Les attendus de fin de cycle dans chaque enseignement

Cela signifie que l'enseignant cherchera nécessairement à faire le lien entre socle commun, les programmes scolaires et le projet d'Éducation Artistique et Culturelle qui lui est proposé.

Il est important de noter que l'enseignant aura besoin de s'adapter aux compétences déjà acquises par les élèves et que ce niveau de compétences est très variable selon les territoires, les parcours scolaires, les matières. Les textes rappellent la nécessité de développer l'Éducation Artistique et Culturelle dans les territoires éloignés de la culture comme les territoires d'éducation prioritaire. Il faudra entendre ici les territoires où le niveau scolaire et les habitudes culturelles sont fragiles. Dans le cadre des CLEA (= *Contrats Locaux d'Éducation Artistique et Culturelle*), la DRAC rappelle souvent aux porteurs de projets quels sont ces territoires ■

## DES FONCTIONNEMENTS DIFFÉRENTS SELON LES NIVEAUX

### CONTRAINTES TEMPORELLES

Le métier d'enseignant est multiple et son emploi du temps complexe : construction des cours, corrections, préparation des conseils de classe, réunions parents-professeurs. Ceci implique des contraintes temporelles qui varient particulièrement dans le 1<sup>er</sup> ou le 2<sup>nd</sup> degré et selon les classes. Le projet d'Éducation Artistique et Culturelle tiendra alors compte des facteurs suivants :

- ☑ Des plages de travail différentes
- ☑ Des durées d'interventions plus ou moins importantes
- ☑ Une répartition annuelle de ces interventions plus ou moins modulable

L'insertion d'un projet artistique et culturel dans ce cadre est parfois porteur d'un changement temporel important et signifiant « Car s'il faut prendre un temps de l'art à l'école, il faut que l'art y prenne son temps » (*Pascal Collin dans l'urgence de l'art à l'école*).

	Ecole maternelle			Ecole primaire				Collège				Lycée				
	Petite Sect.	Moy. Sect.	Grande Sect.	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	SEGPA	6 <sup>ème</sup>	5 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	Ens. Gral	Prof.	Agri.
	Travaillent le matin 1H - 2H max.			Travaillent toute la journée / pas le mercredi matin 2 à 3 H max				Travaillent env. 8H-17H + Mercredi matin Durée modulable mais dépendra de la volonté des équipes				Travaillent de 8H à 18H + Mercredi matin				
Temporalité des actions	Possibilité multiple de répartition des interventions : sur une semaine, dans l'année								Répartition annuelle plus complexe / mais possibilité de négociation selon les établissement et les enseignants				Modularité possible mais attention aux stages			
	Ecole maternelle			Ecole primaire				Collège				Lycée				
	Petite Sect.	Moy. Sect.	Grande Sect.	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	SEGPA	6 <sup>ème</sup>	5 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	Ens. Gral	Prof.	Agri.
Forme du travail avec les enseignants	Travail en équipe possible / enseignements de toutes les matières par le même enseignant (avec partage de classes pour certaines matières)								Travail en équipe facilité	Travail matière par matière / Possibilité de participation de plusieurs enseignants / de matières différentes				Travail en équipe facilité		
	Thématique annuelle								?	Possible existence d'Enseignements Pratiques Interdisciplinaires						

## CONSTRUCTION DES PROJETS

De même, de par la taille des équipes éducatives et du rapport hiérarchique installé, la création et la mise en place des projets au sein des établissements de 1<sup>er</sup> et de 2<sup>nd</sup> degré, ou entre des établissements d'enseignement général, technologique ou agricole s'envisagent différemment.

Il faudra tenir compte :

- ▶ De la capacité et la velléité à travailler en équipe
- ▶ De l'existence d'un projet d'établissement (*durée de 3 à 5 ans*), d'une thématique annuelle, d'un travail en équipe sous forme d'EPI (*Enseignements Pratiques Interdisciplinaires*)
- ▶ De la manière dont s'instaure la relation entre les différents membres de l'équipe pédagogique (*qui présente le projet ? qui le porte ? etc.*)

## LES ESPACES DE TRAVAIL

La taille et l'organisation de l'établissement joueront sur les capacités pratiques d'accueil d'un projet.

Si la plupart des écoles ont une salle de motricité, elles n'ont pas nécessairement d'autre espace dédié aux activités « non scolaires ». La commune pourra parfois mettre à disposition un lieu dédié. Dans les collèges et les lycées on poussera les tables pour exercer une activité théâtrale dans la classe. On utilisera la salle de permanence ou les espaces communs. On pourra bénéficier d'un gymnase à proximité.

**Il est important de déterminer quel est l'espace de travail nécessaire, son équipement éventuel et d'anticiper.** Par exemple : pour une séance d'une heure la transformation d'une salle de classe en espace de travail artistique prend trop de temps et compromet la qualité de la séance. Les élèves se dissipent et le travail ne s'engage pas bien. Il est important de **donner aux élèves le signe que l'atelier a de la valeur et qu'on ne veut pas en perdre une miette**. L'aménagement, l'aménagement est donc à programmer avant et après.

Sauf si l'espace de travail est constitutif du projet artistique, **l'espace dégagé possible permet à l'imaginaire de s'épanouir** et donner naissance à l'inimaginable.

On pourra aussi s'approprier **des outils d'enseignements spécifiques** pour mettre en œuvre le projet d'éducation artistique : danser avec des tondeuses, construire un décor dans les salles de technologie ou avec l'équipe enseignante de SEGPA, ou de construction lorsqu'il s'agit de lycées technologiques, travailler en espace naturel pour les lycées agricoles...

## DES PONTS ENTRE LES CLASSES

---

Les passages de la maternelle à l'école élémentaire, de l'école élémentaire au collège, du collège au lycée sont des moments importants fortement accompagnés par les établissements scolaires. La continuité des apprentissages et le travail en commun des enseignants sont encouragés pour permettre une continuité pédagogique.

▶ **L'Éducation Artistique et Culturelle, en proposant des projets communs entre maternelles et CP, CM2 et 6<sup>ème</sup>, ou 3<sup>ème</sup> et 2<sup>nd</sup> est un outil souvent plébiscité pour cet accompagnement.** On ne s'interdira pas non plus des liaisons, plus rares mais parfois très pertinentes, entre maternelles et lycées, 6<sup>ème</sup> et CP, etc. On peut aussi songer à monter des projets avec des collèges/lycées et I.M.E.

Mais au-delà de ces liaisons inter-établissements, l'expérience a montré que, dans la mise en œuvre de projets auprès de classes uniques, **l'interaction entre des élèves d'âges différents en améliorerait la qualité**. A l'instar de ce qui se passe en classe unique, les plus âgés aident les plus jeunes, et les plus jeunes, moins soucieux du regard que l'on porte sur eux, décomplexent leurs aînés.

Il est évident qu'on ne peut pas calquer ce modèle sur des classes de niveau. Cependant, on peut proposer **d'interagir avec des classes de niveaux différents sur un projet commun**, modèle fréquemment utilisé dans les écoles primaires dans d'autres matières.

- En collège, l'interaction entre des classes d'enseignement général et des classes de SEGPA permet de (re)valoriser ces dernières. Et pour les élèves de SEGPA de mener un projet singulier dans un établissement
- Des interactions entre des classes d'établissements différents mais de même degré (*maternelles, primaires, collèges, lycées*) peuvent également être envisagées

NB : Attention un projet d'Éducation Artistique et Culturelle pour être soumis à l'approbation des établissements scolaires, nécessite d'être défini à l'avance avec :

- Des objectifs clairs de formation pour les élèves
- Une modalité précise de mise en œuvre de ces objectifs (*horaires-actions-restitutions*)

## 5.3

# ATTENDUS

## POUR LES INTERVENANTS ARTISTIQUES ET CULTURELS

**Pas de spectacle vivant sans public... Pas de spectacle vivant sans spectacles... Pas de spectacle vivant sans artistes... Pas de spectacle vivant sans rencontres...** Autant de « paramètres » dont les acteurs de l'Éducation Artistique et Culturelle doivent tenir compte dans leurs projets ■

# NÉCESSITÉ DES PUBLICS

## PUBLIC D'AUJOURD'HUI, PUBLIC DE DEMAIN

Construire, pour l'enfant, une Éducation Artistique et Culturelle, c'est aussi l'accompagner comme **futur usager / acteur des lieux culturels**, avec l'idée de favoriser l'entrée dans les lieux culturels. Au-delà de cette volonté de faire de l'enfant un citoyen à part entière, autonome, responsable, créatif, les acteurs de la culture voient dans l'EAC un formidable **outil de développement de nouveaux publics**.

Cela incite à la fréquentation des salles de spectacle, des musées, des salles de musique, des bibliothèques, des cinémas,...

## LES ENFANTS POUR TOUCHER LES PARENTS

L'influence du milieu familial dans la structuration culturelle de l'enfant a souvent été mise en évidence. Les parents servent de repères culturels aux générations nouvelles<sup>1</sup>. Il en va de même dans l'autre sens. Toucher les enfants, c'est aussi l'opportunité de toucher les parents, et de les impliquer dans le processus d'Éducation Artistique et Culturelle en les invitant à :

- Accompagner les enfants dans les lieux de spectacle
- S'impliquer directement dans l'action
- Assister à une restitution ouverte associée à une présentation du travail des artistes
- À aider l'enfant à remplir son « Cahier de spectateur », une activité scolaire connue qui va associer les parents et les inciter à dépasser le préjugé : « la culture ce n'est pas important » ou « ce n'est pas pour moi »

## LA PARTICIPATION À DES MANIFESTATIONS CULTURELLES

Créer une démarche artistique avec des enfants ou des jeunes permet parfois de les amener à montrer leur travail dans le cadre d'une manifestation culturelle publique que ce soit dans un espace dédié au spectacle ou via une exposition. **Cela valorise les élèves et leur établissement scolaire** mais surtout cela permet de partager un acte artistique avec un **public intergénérationnel**.

<sup>1</sup>La Distinction, critique sociale du jugement. Pierre Bourdieu. Éditions de minuit. Paris. 1979.

# NÉCESSITÉ DE LA CRÉATION

---

Avant d'être médiateur, **l'intervenant est artiste créateur**. Il vient donc au contact d'un public dans un cadre particulier et y apporte un langage, un regard, une singularité et un esprit et c'est bien là un des moteurs du travail artistique et culturel. L'Éducation Artistique et Culturelle développe d'ailleurs, parmi ces axes de travail, la découverte des œuvres, et celles de l'artiste intervenant.

Plus prosaïquement, la qualité de ses créations est, pour le ministère de la Culture, l'un des critères essentiels dans l'attribution de subventions aux projets d'Éducation Artistique et Culturelle. Cette dimension de création est de plus en plus scrutée par l'ensemble des financeurs publics des projets EAC.

## NÉCESSITÉ DE PLANIFICATION

Pour faire œuvre de création, il faut du temps et le temps de l'éducation artistique doit tenir compte de celui de la création. Tout comme pour l'enseignant, cela nécessite une **planification des interventions**.

## NÉCESSITÉ DE PRODUCTION

Pour faire œuvre de création, il faut de l'argent et **le développement de projets d'Éducation Artistique et Culturelle participe souvent, directement ou indirectement, au financement de la création artistique** :

- La résidence de création peut être sous-tendue à la mise en œuvre d'actions de sensibilisation à la pratique artistique sur le territoire
- Le financement de l'EAC vient parfois consolider l'équilibre économique d'un projet de création en renforçant la présence de l'équipe de création par exemple dans un territoire

## NÉCESSITÉ D'EXPÉRIMENTATION

Les actions mises œuvre dans le cadre de l'Éducation Artistique et Culturelle sont pour les artistes des outils d'expérimentation. On y teste des formes, des langages. On met à contribution les élèves jusqu'à les mettre en scène, en son ou en mouvement. **Cette confrontation est très enrichissante pour l'artiste, elle apporte un regard neuf sur son travail et lui permet d'être toujours en recherche**. Depuis quelques années, on a même pu voir se développer de nombreuses formes de spectacles participatifs où création de l'artiste et pratiques des élèves s'entremêlent.

Tout ceci amène à des contraintes pratiques particulières :

- Prise en compte du droit à l'image (*ou à la voix*), voire droits d'auteurs
- Répartition budgétaire entre accompagnement à la création et lignes d'EAC
- Anticipations matérielles éventuelles

# RELATION TERRITORIALE

---

Les projets EAC sont souvent d'excellents **vecteurs d'ancrage des projets culturels en territoire**. En effet, intervenir au sein d'un établissement scolaire revient à s'intégrer dans l'un des cœurs de la vie locale pour entrer en relation avec les familles, les enseignants, des élus, etc ■

# 6

## PRINCIPES INCONTOURNABLES DE L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE



### LA PRÉSENCE DE L'ARTISTE

Tout est dans le nom : « Éducation **Artistique** et Culturelle ». La mise en œuvre des projets nécessite la présence de l'artiste et un « **bain artistique** » pendant une **durée suffisante** pour que le projet puisse porter ses fruits.

Dans le cadre des Contrats Locaux d'Éducation Artistique, le ministère de la Culture préconise, par exemple, une présence minimum de 12 à 20 heures de l'artiste face à l'élève (temps de pratique artistique, de présentation de travail et de spectacle cumulés) selon les projets et les esthétiques.

La présence artistique ne vaut pas que par son impact sur la vie de l'élève lors des ateliers. C'est une « curiosité » pour les autres élèves, la possibilité de nouvelles interactions, **un enrichissement pour les enseignants et pour l'ensemble de l'établissement, pour un territoire** ■



## ... ET DE SON ÉQUIPE

S'il est en première ligne dans la mise en œuvre des pratiques artistiques, **l'artiste ne vient pas seul**. Il peut être accompagné d'autres artistes. Il peut faire intervenir des métiers avec qui il collabore comme des scénographes, techniciens, costumier-ère-s avec lesquels il pourra imaginer d'autres actions, une présentation de travail plus abouti.

Et parfois, il co-construit son projet avec son chargé de production et/ou son chargé de diffusion qui sont les garants de la faisabilité logistique et financière du projet, notamment lorsque les intervenants sont multiples ■

## LA PRÉSENCE DE L'ENSEIGNANT...

---

Tout est encore dans le nom « **Éducation Artistique et Culturelle** ». Les actions ne peuvent se mettre en place sans la présence du professeur dans la classe. **Il est garant de la gestion des élèves dont il a, par son statut de membre de l'Éducation nationale, la responsabilité légale.**

Il est, par sa présence, en capacité de **se nourrir de l'intervention pour développer ses propres cours et faire le lien avec l'ensemble de l'équipe pédagogique**. Et, par la même, de poursuivre un travail éventuel (rédaction d'un écrit, jeu théâtral en classe, ...) qui permettra à l'élève de progresser dans sa démarche artistique. Selon les cas, il lui sera même recommandé de participer à l'atelier et de partager un moment autre avec ses élèves. Cela a comme vertu de faire évoluer les rapports avec ses élèves avec qui il collaborera au service d'une réalisation artistique ■

## ... ET L'ENSEMBLE DU PERSONNEL DE L'ÉTABLISSEMENT

Si, dans la mesure du possible, il faut privilégier la présence de l'enseignant plutôt que celle du directeur d'établissement ou d'une personne de l'administration dans la classe, **il ne faut pas négliger leur implication dans le processus de mise en œuvre du projet d'EAC :**

- Dans la co-construction du projet
- Dans ses aspects administratifs
- Dans une participation active au projet
- Dans la communication

## LA PRÉSENCE DU PORTEUR DE PROJET

---

Le porteur de projet (*par exemple, un théâtre*), s'il ne s'agit ni de l'enseignant, ni de l'artiste, doit également être présent lors des moments clés de la mise en œuvre du projet :

- Dans la construction du projet avec l'ensemble des acteurs (*équipe enseignante, artiste, partenaires, ...*)
- Lors des premières interventions pour décrire le cadre de l'action et rappeler qu'il est l'interlocuteur relais pour le bon fonctionnement du projet
- Pour communiquer sur les ateliers et le temps de présentation du travail
- Lors des réunions d'étape et de la réunion bilan

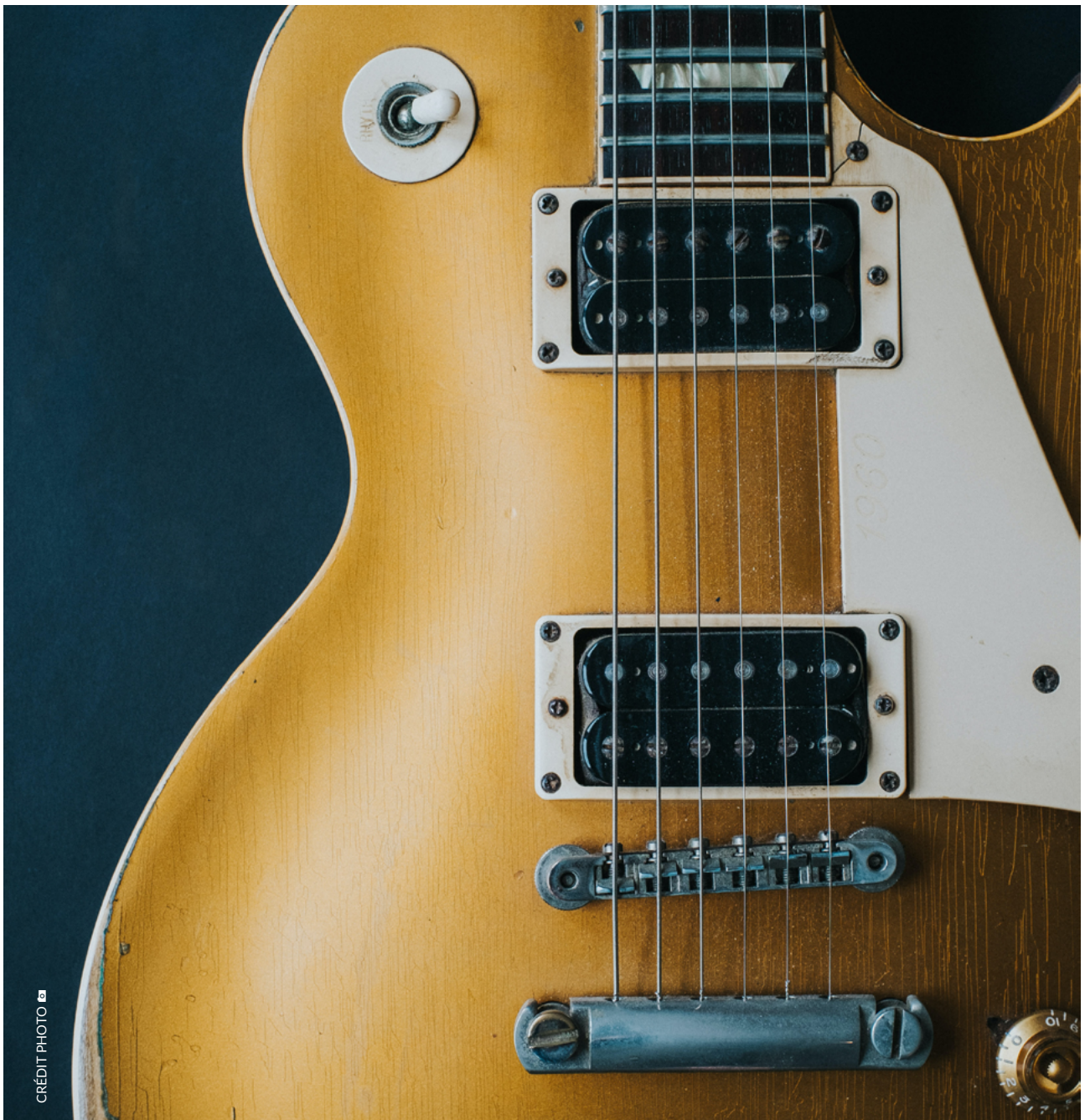
# SUR L'ÉQUILIBRE ÉCONOMIQUE

## D'UN PROJET EAC AU REGARD DES MOYENS HUMAINS

Comme on peut le constater, dans un écosystème professionnalisé et en tenant compte d'objectifs aboutis pour les parties prenantes de l'EAC, **monter un projet est une démarche qui nécessite du temps et des moyens.**

Les structures culturelles développées disposent souvent de ces moyens car les équipes sont suffisamment importantes pour absorber dans leur fonctionnement la préparation, le suivi, la gestion et l'évaluation des projets. La plupart du temps, ces fonctions supports sont clairement attribuées à l'action culturelle dans le cadre de conventions, missionnements, etc.

En revanche des équipes moins structurées investiront du temps et quelques moyens en réunions préparatoires, déplacements, suivi administratif sans pour autant que ce travail soit intégré au budget financé. En effet, à l'exception de certains financements globaux de résidences, la plupart des financements de projets « courts » sont destinés au « face à face » pédagogique. Il paraît tout de même important dans ce cas de faire figurer au budget le temps passé non rémunéré et les moyens propres alloués ■



CRÉDIT PHOTO

# 7 L'OUVRAGE EAC

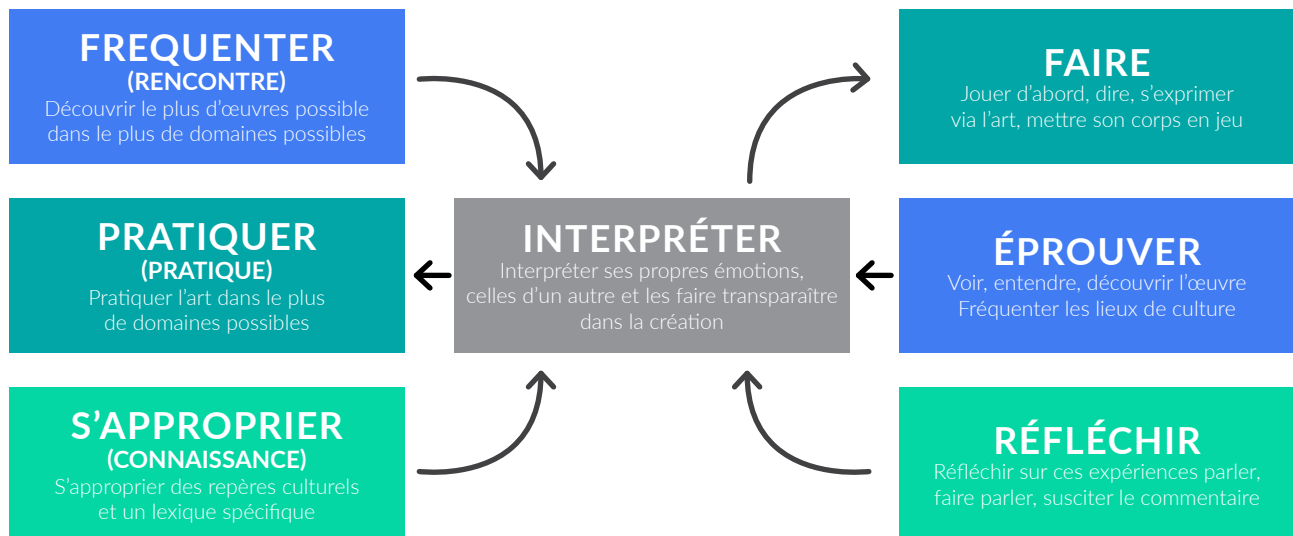


---

Se frotter à l'acte artistique, prendre conscience de l'intime émotion, de sa capacité d'expression, la force du corps en mouvement, ressentir l'importance du rythme et de la vibration du temps, s'autoriser le silence, savoir lire un poème, une pièce, admirer une partition, savoir écrire, savoir dire, inscrire son corps dans l'espace, grandir en développant son imaginaire, affûter son écoute, son attention, sa concentration, élargir ses capacités d'adaptation...

# FAIRE, ÉPROUVER, S'APPROPRIER : TROIS VOILETS DE L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

L'Éducation Artistique et Culturelle a de nombreuses visées très diverses, qui sont souvent décrites en « trois piliers ». Ici, nous choisissons de les nommer en « trois volets » car toute action dans ce domaine a sa propre légitimité qu'elle tienne compte ou non de ces trois aspects simultanément. Toutefois, cette lecture permet de structurer les approches, souvent les projets, et d'équilibrer de façon globale un parcours culturel et artistique pour les enfants et les jeunes. La description de ces trois volets peut évoluer selon la littérature issue du ministère de l'Éducation nationale ou de l'approche de praticiens de l'EAC :



Pour la suite de ce chapitre, un panachage de ces deux approches a été choisi :

- ▶ **Faire**, parce que le terme fait appel à un mode d'apprentissage, une expérience sensorielle et une possibilité itérative
- ▶ **Éprouver**, parce qu'il fait aussi appel au sensible et à l'expérience vécue physiquement
- ▶ **S'approprier**, qui englobe à la fois des connaissances, une réflexion et une interprétation pour soi-même

## FAIRE

Dès son plus jeune âge, l'enfant appréhende le monde par la motricité. C'est en faisant qu'il apprend. Quoi de plus naturel donc que de pratiquer l'art pour apprendre à faire œuvre, pour comprendre qu'il s'agit d'acquérir des techniques, de naviguer entre libertés et contraintes.

Cette activité de nature éducative ne peut cependant être confondue avec la création artistique, a fortiori professionnelle. Passer d'une pratique de découverte à la création nécessite du temps et de la pratique.

### FAIRE C'EST D'ABORD...

... **jouer**, dans le sens de se faire plaisir. « Jouer avec les objets, les images, les matières, jouer avec les sons, les voix, les corps, jouer avec les mots, les formes, les espaces, jouer avec soi-même, avec les autres, jouer avec les contraintes, les règles, les consignes, les limites imposées. »<sup>1</sup>

### FAIRE C'EST...

... **dire, écrire, s'exprimer**. Ici la dimension artistique a cette capacité à rendre l'idée, le sens et l'émotion audibles. On ne fait pas semblant. Tout le talent de transmission de l'artiste tiendra alors à offrir un cadre de travail à l'élève qui lui permettra d'allier expression personnelle véritable et apports techniques nécessaires.

<sup>1</sup> Nos enfants ont-ils droit à l'art et à la culture. Jean Gabriel Carasso. Editions de l'attribut. Toulouse. 2011. 124 p.

## FAIRE C'EST...

... **mettre le corps en mouvement**, lui donner une pleine capacité de mémoire, d'appréhender l'espace et le temps, d'enregistrer la sensation de la rencontre.

## FAIRE C'EST AUSSI...

... **la chance d'essayer**, de recommencer, de tester des manières différentes et nouvelles.

NB

Il peut y avoir un écueil : le « faire » peut devenir « savoir-faire ». La pratique porte alors sur la qualité de la réalisation, partie visible et publique du projet, au détriment des dimensions sensibles ■

**« Déjà essayer, déjà échouer. Peu importe !  
Essaie encore. Échoue encore. Échoue mieux... » Samuel Beckett**

## ÉPROUVER

Il s'agit là de **découvrir des œuvres, le maximum et dans tous les domaines possibles** : arts vivants, arts visuels, lecture-écriture, patrimoine, numérique, cinéma et audio-visuel, scientifique et technique...

« Rencontres, directes et indirectes (via différents médias, numériques notamment), avec des œuvres artistiques et des objets patrimoniaux ; avec des artistes, des artisans des métiers d'art, des professionnels des arts et de la culture... ; avec des lieux d'enseignement, de création, de conservation, de diffusion... »<sup>1</sup>

Il s'agit de les découvrir in situ, dans les théâtres, les salles de concert, les musées, les cirques, les livres, la rue, les cinémas... Il s'agit de « découvrir progressivement (*parfois brutalement*) le plaisir, quelquefois le bouleversement du spectateur ou de l'auditeur. »<sup>2</sup> **Il s'agit d'accompagner la découverte de l'œuvre, de créer de bonnes conditions pour que l'enfant l'apprécie :**

- ▶ Donner des pistes sans trop en dire (à travers des textes du même auteur par exemple)
- ▶ Proposer des outils pédagogiques pour les enseignants et les médiateurs
- ▶ Prévoir un temps de rencontre avec l'artiste avant et/ou après
- ▶ Accompagner les élèves, et les enseignants, dans le processus de découverte des œuvres

Des chartes de bonne conduite ont été rédigées pour accompagner les enseignants dans l'accompagnement au regard. Pour exemple la Charte de bonne conduite des enseignants produite par la Ligue de l'enseignement ■

## S'APPROPRIER

S'approprier une œuvre c'est comprendre l'œuvre, la décrypter dans son contexte et déchiffrer les velléités de l'artiste par :

*« L'appropriation de repères culturels - formels, historiques, esthétiques, techniques, géographiques - et d'un lexique spécifique simple permettant d'exprimer ses émotions esthétiques, de porter un jugement construit et étayé en matière d'art et de contextualiser, décrire et analyser une œuvre ; développement de la faculté de juger et de l'esprit critique. »<sup>3</sup>*

Cela concerne :

1 - 3 <https://eduscol.education.fr/cid74945/le-parcours-d-education-artistique-et-culturelle.html> 🖱

2 Nos enfants ont-ils droit à l'art et à la culture. Jean Gabriel Carasso. Editions de l'attribut. Toulouse. 2011. 124 p.

- **L'interprétation de ses propres émotions** dans le regard, l'écoute, le sensible et sa transposition dans sa pratique personnelle
- **La lecture critique et référencée d'une œuvre**

Au final, c'est faire référence, créer du lien entre ce que l'on ressent, ce que l'on apprend, ce que l'on pratique, ce que l'on perçoit « sensoriellement ». C'est **rassembler les morceaux du puzzle culturel et éducatif transmis pièce par pièce.**

Par exemple l'analyse chorale est une façon de s'approprier une œuvre collectivement : il s'agit d'une « lecture » objective, précise, qui consiste en un inventaire collectif de ce qui a été vu (à la différence de jugements hâtifs, souvent stéréotypés) de façon à aboutir d'abord à une description riche, détaillée, scrupuleuse. Cette lecture objective évolue ensuite en une construction chorale (avec le groupe, la classe) d'une intelligence du spectacle, en un discours critique de la représentation, fondé, juste et bienveillant. Cette analyse peut se faire lors d'une séance avec les artistes.

En Bourgogne-Franche-Comté, Christian Duchange à **La Minoterie** 📍 développe cette approche. Une **fiche spécifique** 📄 qui peut guider cette démarche est disponible sur le site de l'ANRAT. ■

## LA COOPÉRATION AU CŒUR DE L'EAC

---

### CONSTRUIRE LE BINÔME ARTISTE-ENSEIGNANT

**Au centre du projet, l'élève**, son développement sensible, moteur, intellectuel et citoyen. L'Éducation Artistique et Culturelle est un outil de cette émancipation. Le tandem artiste et enseignant en constitue la cheville ouvrière.

Un projet d'Éducation Artistique et Culturelle n'est jamais aussi réussi que lorsque les protagonistes font œuvre commune, qu'ils s'apprécient, comprennent et entendent le travail de l'autre.

Il faut **prendre, le temps de se connaître**. Cela signifie provoquer des rencontres entre artistes et enseignants avant même la construction du projet et leur permettre d'échanger sur leurs projets, leurs envies, leurs contraintes.

Cela signifie aussi de **co-construire le projet entre l'artiste et l'enseignant**, chacun, porteur du projet, artiste et enseignant, nourrissant de leur expérience la proposition et sa mise en œuvre.

Cela signifie enfin de permettre à chacun de **trouver sa place dans la mise en œuvre** du projet d'Éducation Artistique et Culturelle et de s'y investir pleinement ■

## IMPLIQUER LA FAMILLE

L'importance de l'implication des parents a été soulignée dans la construction d'une habitude culturelle chez l'enfant ou le jeune. Mais **l'implication de la famille peut aller au-delà d'une simple présence** lors de la venue au spectacle ou à une exposition.

On peut imaginer l'implication des parents ou des grands-parents dans la construction même du projet d'éducation artistique :

- ▶ En collectant des objets nécessaires à la création d'une œuvre
- ▶ En travaillant sur une collecte de mémoire ou en évoquant tel ou tel sujet en famille
- ▶ En les faisant participer activement à la construction de décors ou de costumes
- ▶ En les mettant, pourquoi pas, à contribution dans la construction du projet. On pourra pour l'occasion en discuter avec les associations de parents d'élèves
- ▶ ...

## INVESTIR LES TERRITOIRES...

L'**Éducation Artistique et Culturelle s'inscrit dans un ancrage territorial fort**, se nourrissant de l'environnement culturel de proximité. Après, le territoire est multiple et protéiforme. On peut le concevoir à de multiples échelles. Et, à chaque échelle, les acteurs avec lesquels on peut travailler sont aussi divers.

**Le premier cercle se situe au sein de l'enceinte de l'établissement scolaire**, ses salles de classes, ses couloirs, sa cour, son préau, sa cantine, etc. sont autant de lieux de rencontres, d'espaces de jeu que le projet d'Éducation Artistique et Culturelle pourra investir.

En second viendra, par exemple, **le quartier, la ville ou le village**, ses rues, ses ronds-points, ses bâtiments, ses places, ses commerces, etc.

Un projet d'Éducation Artistique et Culturelle peut investir **tout un bassin de vie**. La notion de « territoire » peut alors devenir plus abstraite et s'intéresser à des aspects comme l'aménagement, le paysage, la mobilité. Le projet peut ainsi accompagner une consultation citoyenne, une réflexion d'élus, ou d'autres acteurs.



CRÉDIT PHOTO

## ... ET LES ACTEURS

Le territoire est également et surtout constitué d'une multiplicité d'acteurs.

À l'échelle de l'établissement scolaire, on retrouve :

- Les enseignants et les élèves
- Les personnels d'administration et de direction
- Les personnels de la scolarité
- Les personnels de cuisine et les personnels techniques

Avec qui le projet d'Éducation Artistique et Culturelle pourra interagir.

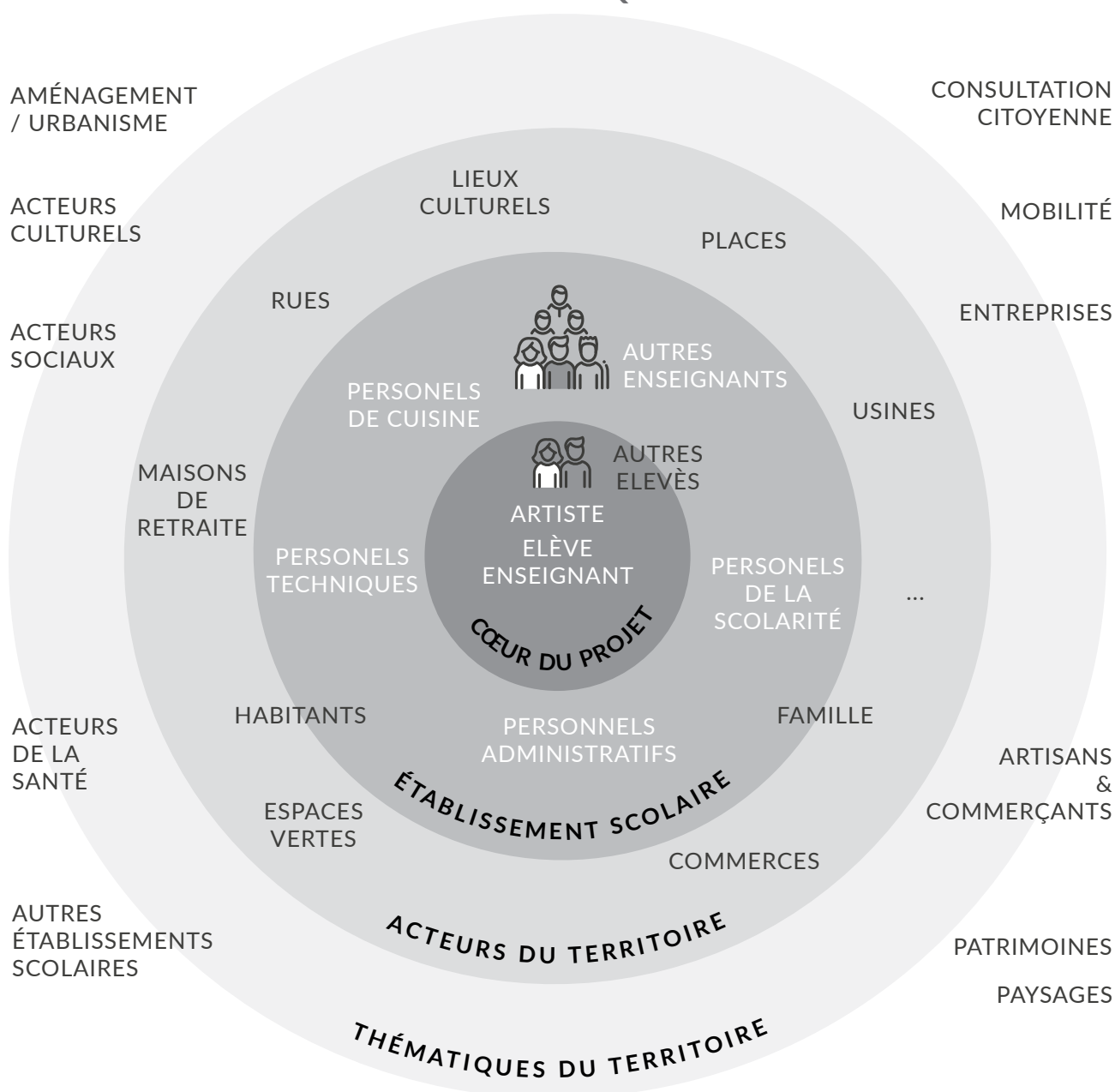
Les établissements scolaires sont eux-mêmes acteurs de leurs territoires.

Il en est de même sur le bassin de vie :

- Les acteurs culturels
- Les artisans et commerçants
- Les entreprises
- Les acteurs sociaux ou acteurs de la santé

Sont susceptible d'être associés à la mise en œuvre du projet. Chaque habitant, donc chaque élève est acteur de son territoire.

## TERRITOIRES & ACTEURS AUTOUR D'UN PROJET D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE





## COOPÉRER ENTRE PLUSIEURS TERRITOIRES

On peut imaginer enfin des projets associant des territoires plus éloignés et faire se rencontrer et coopérer des élèves de milieux différents participant ainsi à un dialogue interculturel nécessaire à la construction de leur citoyenneté.

On peut ainsi proposer un projet d'Éducation Artistique et Culturelle faisant coopérer un territoire urbain et un territoire rural, application très intéressante lorsqu'il s'agira de faire œuvrer ensemble des élèves aux cultures et aux parcours à la fois très différents et très proches.

Mieux encore, le programme européen ERASMUS + permet de faire se rencontrer, dans le cadre de projets internationaux, des élèves des 27 pays de l'Union Européenne et leurs pays partenaires. Ils pourront y côtoyer des enseignants, des artistes habitants de ces pays, mais aussi des enfants d'autres structures (*Écoles de musiques, Centres de loisirs, etc.*). L'Union Européenne finance les déplacements de tous ces groupes ainsi que la formation des formateurs ■

## DÉCLOISONNER

L'émulation culturelle d'un territoire passe par la transversalité, la collaboration des structures sur des projets communs, la création de nouveaux liens entre l'établissement scolaire, la ville et ses acteurs, entre ville et village. L'émulation s'inscrit également au sein de l'établissement. Elle passe par le travail interdisciplinaire et la mise en œuvre de projets aux esthétiques multiples et/ou l'implication de professeurs enseignant différentes matières.

### DÉCLOISONNER LES ESTHÉTIQUES

L'Éducation Artistique et Culturelle est à l'image de la création artistique d'aujourd'hui : les formes esthétiques y sont multiples, souvent mélangées. Le décloisonnement des esthétiques, c'est-à-dire la mise en œuvre d'un projet pluridisciplinaire où la pratique est multiple, a plusieurs avantages : celui d'enrichir l'enfant dans sa propre pratique et de développer de nouvelles compétences artistiques, motrices, techniques ou intellectuelles. Pour l'artiste, c'est l'occasion de se renouveler en confrontant sa création à un regard neuf, prêt à s'étonner et à questionner. Cela le maintient en éveil, au courant du monde.

Parfois pour des questions pratiques, le projet et les esthétiques peuvent être proposés à plusieurs groupes. Et finalement, le décloisonnement permet alors de faire se rencontrer les groupes, qui, souvent, ne se connaissent pas ou mal. Enfin, c'est le moyen d'investir les protagonistes dans le développement de nouvelles disciplines peu ou mal connues, peu ou pas pratiquées.

### DÉCLOISONNER LES MATIÈRES ET LES RELIER AUX CONTEXTES

*« Notre système éducatif est fondé sur la séparation, la fragmentation et la compartimentation du savoir dans les disciplines, ce qui a pour conséquences d'atrophier l'aptitude de l'esprit humain, non seulement à relier chaque information à son contexte et à l'ensemble où elle prend sens, mais également l'aptitude à affronter les problèmes fondamentaux et globaux »<sup>1</sup>.*

Dans le 2<sup>nd</sup> degré, à chaque discipline artistique sa matière : la pratique de la musique et des arts plastiques est historique. Celle du théâtre a pris ses lettres de noblesse dans le cadre des programmes de français. Dans le 1<sup>er</sup> degré, les enseignants créeront des liens plus aisément. Certaines matières sont prises en charge par des collègues qui en ont fait une « spécialité ».

La mise en œuvre de projets artistiques communs aux professeurs de différentes matières dans les établissements scolaires peut alors participer à :

- ▶ L'implication de tous les enseignants, et idéalement ceux qui ne se prêteraient pas naturellement aux actions artistiques
- ▶ Faire comprendre à l'élève les liens entre les différents enseignements qu'il a reçus ce qui favorise l'appropriation
- ▶ L'émulation du projet au sein de l'établissement et lui donner une réelle plus-value

<sup>1</sup> Les Sept savoirs nécessaires à l'éducation du futur. Edgar Morin. Seuil. Paris 2000.

## NE PAS S'INTÉRESSER QU'À L'ART ET LA CULTURE

**Proposer des projets d'Éducation Artistique et Culturelle pour différentes matières scolaires nécessite souvent de regarder ce projet autrement que sous l'angle purement culturel.** Un professeur de sciences naturelles n'enseigne pas de théâtre, de musique ou d'arts plastiques, mais il va s'intéresser au développement durable. Un professeur d'histoire-géographie s'intéressera à l'aménagement du territoire, un professeur de mathématiques aux figures géométriques...

Un artiste va aussi développer des centres d'intérêt au-delà de sa pratique artistique vers d'autres formes d'art très souvent mais aussi vers d'autres connaissances et de pratiques.

**C'est une force de l'art de pouvoir s'appuyer sur des sujets contemporains.** Il s'engage et nourrit les réflexions. Il permet alors d'ouvrir des portes vers d'autres matières comme les sciences, sciences humaines ou sciences dures.

On pourra aborder :

- Art et développement durable
- Art et éthique
- Art, architecture et aménagement du territoire
- Art et sciences
- Art et genres
- Art et justice
- ...

Cela passera par :

- L'utilisation des espaces appropriés (*travailler dans la rue, sur les ronds-points, dans la forêt, aux abords des monuments, ...*)
- L'utilisation de matériaux spécifiques (*matériaux recyclés, eau...*)
- La captation des sons de la ville ou dans les campagnes
- La collecte de mémoire
- ...

On pourra ainsi accompagner sur les territoires la mise en œuvre de politiques ou de questionnements spécifiques (*Schéma de Cohérence Territoriale, Plan Climat Air Énergie Territorial, Politiques de la Ville, Cœur de ville, ...*).

## IL N'Y A PAS QUE L'ARTISTE...

La démarche artistique est au cœur d'un projet EAC, toutefois, la création d'une œuvre est l'affaire d'une équipe comprenant des métiers techniques, artisanaux, etc. Il est important de comprendre qu'il **s'agit d'un geste collectif**.

## LAISSER DE LA PLACE À L'IMPRÉVU

Si le projet doit être envisagé dans un cadre clair, ce dernier ne se veut pas contraignant. Il faut le concevoir comme un objet non figé et **susceptible de se transformer en cours de réalisation**.

**On n'est jamais à l'abri de nouvelles rencontres et de belles surprises** : un parent d'élève qui est prêt à s'investir dans le projet, un enseignant qui souhaite participer au projet avec ses propres classes, un financement qui vient s'ajouter à notre enveloppe budgétaire...

Le projet d'Éducation Artistique et Culturelle doit se nourrir de ces nouvelles données. Artistes et enseignants peuvent envisager des évolutions :

- En ménageant des créneaux horaires optionnels
- En imaginant des intervenants supplémentaires
- En permettant une relation inattendue avec une association par exemple
- ...

**Gérer l'imprévu nécessite donc de communiquer en permanence...**



CRÉDIT PHOTO

## NE PAS OUBLIER DE COMMUNIQUER

---

### COMMUNIQUER AVEC QUI ET POURQUOI ?

L'Éducation Artistique et Culturelle se dessine autour d'une coopération pleine et entière des acteurs qui font les projets. Connaître les attendus des partenaires, se mettre d'accord, anticiper, planifier, faire évoluer son projet au gré de son déploiement **suppose une communication de tous les instants.**

- On communiquera auprès du ou des enseignants référents, du chef d'établissement
- On communiquera auprès des artistes et de l'ensemble de son équipe
- On communiquera auprès des structures culturelles du territoire
- On communiquera auprès des partenaires institutionnels et financiers (*Communautés de communes, Département, Région, rectorat, DRAC...*)
- On communiquera auprès des élèves et de leurs parents
- On communiquera aussi auprès des autres élèves et enseignants qui ne participent pas au projet
- On communiquera auprès des médias

Il faudra aussi ménager du temps :

- Pour se rencontrer
- Pour imaginer et faire évoluer le projet
- Pour le présenter
- Pour planifier les interventions
- Pour toutes les questions administratives
- Pour préparer la présentation de travail
- Pour faire des bilans (en cours et en fin de projet)
- ...

# ÉDUCATION AUX OUTILS DU NUMÉRIQUE AUX MÉDIAS ET À L'INFORMATION

La question de l'éducation au numérique et à ses outils, aux médias et à l'information est aujourd'hui une question centrale dans l'élaboration du bagage culturel des jeunes.

**Sur un plan pratique** le ministère de l'Éducation nationale préconise la généralisation des usages numériques à l'école via un Espace Numérique de Travail (ENT), un accompagnement à la vie scolaire, des outils de communication (*messagerie, blog, forum, ...*), des outils pédagogiques (*espaces de travail et de stockage communs aux élèves et aux enseignants, outils collaboratifs, classe virtuelle...*).<sup>1</sup>

**Dans le socle commun de connaissances, de compétences et de culture**, comme dans les nouveaux programmes de l'école et du collège, **les connaissances et compétences numériques, l'éducation aux médias et à l'information sont renforcées**. On y aborde surtout les questions éthiques, l'usage responsable des réseaux, la protection et la sécurité sur Internet.

Le ministère de la Culture, de par ses prérogatives accompagne cette démarche.

« *Dans le cadre de la lutte contre la manipulation de l'information, (...) le ministère de la Culture a lancé un plan ambitieux d'éducation aux médias et à l'information. Il s'agit d'accompagner la jeunesse dans le bon usage des médias et le décryptage de l'information diffusée massivement sur internet et les réseaux sociaux, compétences indispensables à l'exercice d'une citoyenneté éclairée.* »<sup>2</sup>

**Dans le cadre de l'Éducation Artistique et Culturelle, ces sujets, s'ils ne font pas forcément l'essence des projets, peuvent être abordés ou intégrés :**

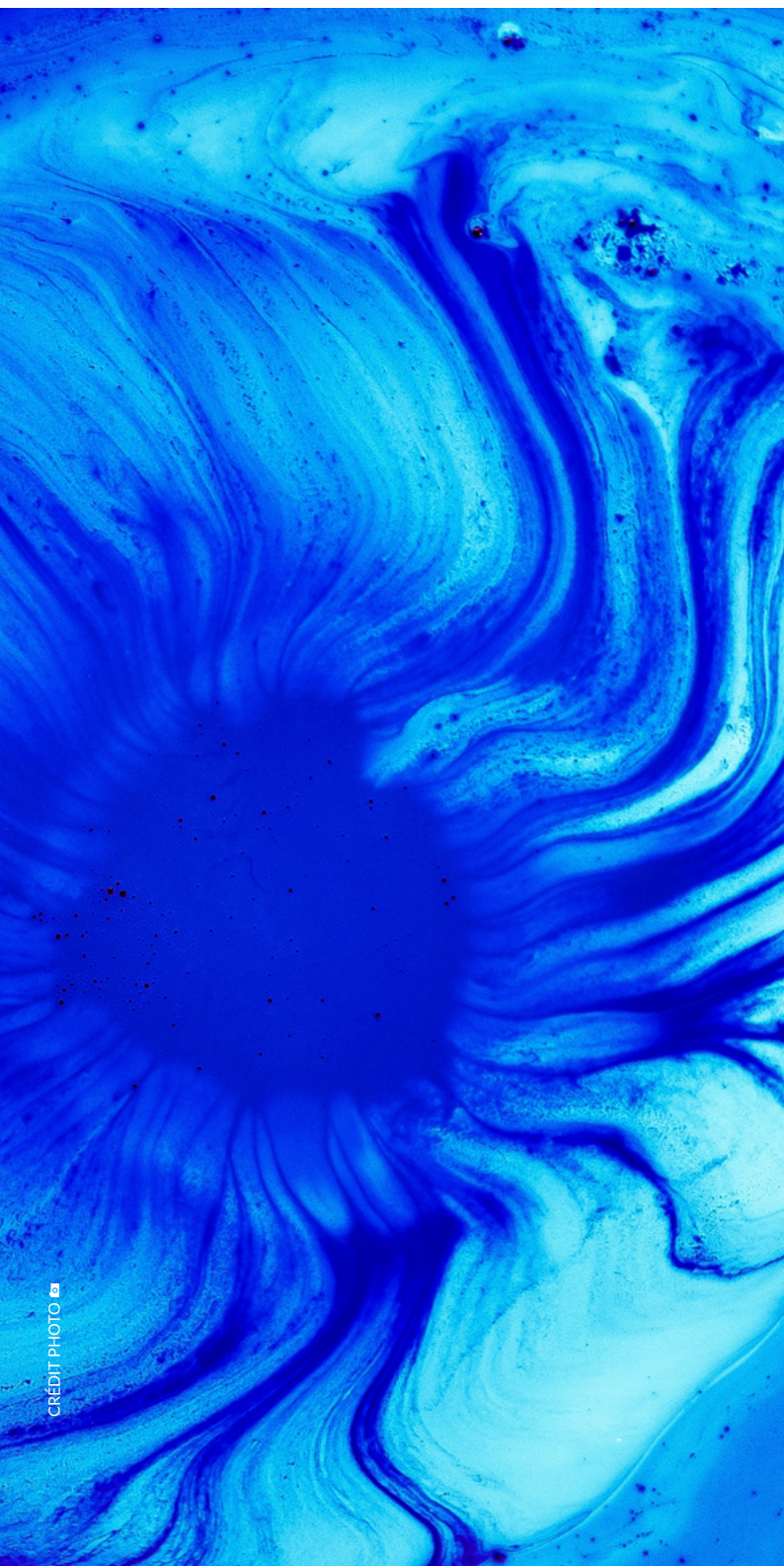
- ▶ Si l'artiste travaille avec des outils numériques,
  - ▶ Si ses créations questionnent le numérique, le monde des médias et de l'information, la propagation de « Fake news », l'usage des réseaux sociaux,
  - ▶ Si le projet nécessite l'utilisation d'outils numériques, ou d'outils vidéo
- ▶ Concrètement, il est tout à fait envisageable **d'utiliser les nombreux outils numériques** disponibles dans les établissements scolaires : projecteurs vidéo, tablettes, baladodiffusion, espaces de travail et de stockage, tableau blanc interactif (TBI), etc. Des structures extérieures, entreprises ou associations développent également des outils de travail à distance, créés spécifiquement pour l'Éducation Artistique et Culturelle (*exemples : Les Classes Culturelles Numérique développées au sein d'Erasmus* 🇫🇷)
- ▶ On peut également **inclure les élèves dans le processus de communication** et proposer à des classes la création d'affiches, d'articles de journaux, d'enregistrements d'émission, de diffusion dans l'établissement, etc. autour du projet
- ▶ Dans le cadre de l'éducation aux médias et à l'information, des coopérations peuvent être construites avec des médias locaux. A titre d'exemples, on pourra travailler sur un projet de théâtre radiophonique, utiliser des outils d'enregistrement pour créer un projet sonore et surtout **développer un sens critique des usages et contenus dans ce champ**

1 <https://www.education.gouv.fr/l-utilisation-du-numerique-l-ecole-12074> 🇫🇷

2 <https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Developpement-culturel/Le-developpement-culturel-en-France/Education-aux-medias> 🇫🇷

# 8

## LES PRINCIPES DU PARCOURS D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE



---

Dans ce chapitre, de nombreuses notions abordées précédemment sont à nouveau citées. Elles sont organisées autour de la notion du PEAC, outil territorial de pilotage et d'organisation de l'EAC ■

## 8.1

# DÉFINITION DU PEAC

La mise en œuvre d'un projet d'Éducation Artistique et Culturelle n'est pas vouée à rester un acte isolé. C'est l'une des étapes du **Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle (PEAC)** de l'enfant. Le PEAC est un concept idéal qui prend en compte le parcours artistique et culturel des jeunes en considérant l'ensemble de ses temps de vie (dans et hors temps scolaire). Des collectivités développent des politiques culturelles dans ce sens.

Aujourd'hui, la seule source officielle qui définit le PEAC émane de l'Éducation nationale. Il est défini et rendu obligatoire par la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République du 8 juillet 2013 et la circulaire n° 2013-073 du 3 mai 2013 qui lui est associée comme « l'ensemble des connaissances acquises, des pratiques expérimentées et des rencontres organisées dans les domaines des arts et de la culture, dans une complémentarité entre les temps scolaires, périscolaires et extra-scolaires. »

Par ailleurs, le Haut Conseil à l'Éducation Artistique et Culturelle travaille à un **label qui matérialisera le PEAC** à l'échelle des collectivités territoriales à travers l'« **Objectif 100% EAC** ».

*Un « collège 100% EAC » réunissant 10 villes-laboratoires (Cannes, Bessancourt, Carros, Château-Arnoux-Saint-Auban, Château-Thierry, Guingamp, La Courneuve, Metz, Quimper et Saint-Brieuc) a élaboré un dossier d'engagement pour inviter toutes les collectivités à s'engager dans le processus de labellisation "objectif 100% EAC".*

Cette labellisation vaudra reconnaissance d'un engagement dans une démarche progressive, sur trois à cinq ans, qualitatif et quantitatif, pris par la collectivité et ses partenaires institutionnels, artistiques et culturels et permettra de mettre en cohérence les actions multiples des territoires.

Le label sera remis par le HCEAC aux collectivités qui s'engageront à ce que, chaque année, chaque jeune, de la petite enfance à 25 ans, bénéficie d'un projet d'EAC de qualité, s'appuyant sur la Charte de l'Éducation Artistique et Culturelle ■

## 8.2

# LES GRANDS PRINCIPES DU PEAC

## CONSTRUIRE LA PROGRESSION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

Parce qu'il rassemble les expériences artistiques et culturelles de l'élève, le PEAC se construit parallèlement à sa progression dans le système scolaire. Il se nourrit de **chaque expérience traversée par l'élève** :

- ▣ Les projets artistiques et culturels et la progression pédagogique en classe
- ▣ Les expériences artistiques et culturelles de l'enfant hors du cadre scolaire

Les cahiers du spectateur cités précédemment peuvent s'avérer des outils particulièrement pertinents pour opérer un suivi associant les différents cadres de pratique artistique et culturelle ■

# S'APPUYER

## SUR LES 3 VOLETS DE L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

---

L'élaboration des Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle tiendront compte des trois volets de l'EAC détaillés dans le chapitre précédent :

- ▣ Faire : pratiquer les arts dans le plus de domaines possibles
- ▣ Éprouver : Voir, entendre, découvrir des œuvres, fréquenter les lieux de culture
- ▣ S'approprier : Réfléchir sur les expériences, parler, faire parler, susciter les commentaires, interpréter ses émotions et les faire transparaître

# CONSTRUIRE

## LA DIVERSITÉ ET LA TRANSVERSALITÉ

---

Élaborer un Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle, c'est **aborder le plus possible, l'ensemble des grands domaines de l'art et de la culture dans leur diversité et par des approches variées** :

- ▣ Différentes formes de spectacles vivants, du patrimoine et de l'architecture, des arts visuels, du livre, classiques ou contemporains...
- ▣ Par la parole orale ou écrite, le chant, la lecture, le dessin ou la peinture, le modelage, le mouvement, la captation sonore et vidéo, l'observation et la critique...

Cela implique de faire appel à des artistes et artisans différents par leur approche de l'art et de **multiplier les rencontres sur des périodes de plusieurs années**.

Il s'agit enfin **d'élaborer des propositions variées**. On doit envisager les Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle, tout comme les projets qui y sont rassemblés, comme des objets qui s'interconnectent, se croisent, se construisent culturellement, pédagogiquement, artistiquement et territorialement ■

### 8.3

## LE PEAC, UN ACTE DE COOPÉRATION

# S'APPUYER

## SUR LES RESSOURCES TERRITORIALES

---

L'élaboration d'un Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle s'appuie sur **l'ensemble des ressources territoriales disponibles** : acteurs, outils et environnement.

### LES ACTEURS

Le Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle se construit autant sur le temps scolaire qu'en temps périscolaire et extra-scolaire. Il rassemble l'ensemble des expériences de l'enfant dans sa pratique artistique et culturelle. On pourra donc inclure, dans la mise en œuvre du PEAC :

- ▣ Les acteurs éducatifs
- ▣ Les acteurs culturels : équipes des théâtres, musées, patrimoine, etc... mais aussi écoles d'enseignement spécialisé, artistes...
- ▣ Les acteurs sociaux et socio-culturels

- ▣ Les parents
- ▣ Les enfants
- ▣ Les élus
- ▣ Les institutions

Tous accompagnant directement ou indirectement l'enfant dans sa découverte des arts et de la culture.

## LES OUTILS

Les acteurs précités sont porteurs « d'outils » propres à leurs métiers et leurs prérogatives qui pourront être utiles à la mise en œuvre des projets :

- ▣ Équipements mobiliers et immobiliers
- ▣ Compétences des équipes
- ▣ Financements

Ils sont également porteurs d'une vision de l'art et de la culture qui leur est propre.

## L'ENVIRONNEMENT

La mise en œuvre d'un Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle nécessite également de bien comprendre un territoire. Ses atouts, mais aussi ses contraintes et ses manques. Il sera alors intéressant de développer des thématiques qui aborderaient ces besoins (*la mobilité, la fracture numérique, l'environnement, la désertification des centre-ville, etc.*). Le PEAC peut alors devenir un outil de prise de conscience, d'identification et de création de solutions. C'est aussi, une façon d'impliquer les enfants dans la vie de la cité, d'habiter le territoire ■

## ... ET EXTRA TERRITORIALES

Le Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle nécessitant de couvrir tous les domaines de la culture, il pourra arriver que les territoires ne disposent pas de toutes les infrastructures culturelles répondant à cette demande. Il faudra alors envisager des partenariats avec des structures implantées à l'extérieur du territoire.

De même, on pourra imaginer des croisements de populations (*villes et campagnes, projets européens, ...*) ou évidemment la venue d'artistes extérieurs au territoire dans le but, toujours, de multiplier les expériences et les regards ■

## LE PROJET

### ÉDUCATIF DE TERRITOIRE (PEDT) ET LES CONTRATS LOCAUX EAC : DES ESPACES ASSOCIANT LES ÉLUS, LES ACTEURS ET LES SERVICES DE L'ÉTAT

Pour piloter un Parcours EAC qui se déroule dans le temps, sur un territoire, avec plusieurs interlocuteurs, il est nécessaire de mettre en place une instance d'organisation, de programmation, de pilotage et d'évaluation. Celle-ci peut prendre plusieurs formes selon les outils déployés sur le territoire. Souvent cofinancés par les DRAC et des collectivités et avec une partie importante mise en œuvre dans le cadre scolaire, **les ministères de la Culture et de l'Éducation nationale (et parfois d'autres ministères), ainsi que des représentants des collectivités y sont présents.** On y associe bien sûr **les acteurs associatifs impliqués.**

▣ Les **Contrats Locaux d'Éducation Artistique et Culturelle (CLEA)** sont les outils fréquemment mobilisés pour porter des PEAC. Ils sont pluriannuels (*3 années*) et associent l'État, des collectivités et des acteurs locaux dont l'un d'entre eux est opérateur central. Ils permettent de coordonner, de mettre en place, de financer et d'évaluer un programme annualisé d'intervention EAC sur un territoire donné (*commune ou intercommunalité*). Dans certains cas l'EAC peut s'inscrire au sein de résidences d'artistes en territoire.

▣ **Le Projet Éducatif de Territoire (PEdT)**, mentionné à l'article D. 521-12 du code de l'éducation, formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs. Le Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle peut constituer un volet des PEdT. Les élus sont alors partie



prenante du développement d'un PEAC au sein de leur territoire, d'autant qu'il s'adresse directement aux enfants de leurs communes.

▣ Selon les cas, **d'autres contrats de territoires peuvent mobiliser un volet PEAC**, comme par exemple les Contrats Territoire Lecture.

## TRAVAILLER EN ÉQUIPE...

---

La construction d'un Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle, nécessite que chaque partie prenante y soit associée.

### ... PLURIDISCIPLINAIRE...

Plus encore, ce travail en équipe a vocation à se faire de manière transdisciplinaire. Chaque équipe, enseignante, artistique, culturelle, en son sein, peut l'envisager. Mais il se pense également dans la transversalité entre les équipes éducatives, les acteurs culturels et socioculturels.

### ... À DIFFÉRENTES ÉCHELLES

Sur un territoire, ce travail en équipe, pluridisciplinaire, se construira à plusieurs échelles. On pourra constituer :

- ▣ Un organe de gouvernance politique incluant élus, et responsables des institutions, parties prenantes et personnels de l'éducation
- ▣ Un organe de coordination où se réuniront les acteurs pédagogiques, culturels, sociaux, ou autres selon les besoins et les projets
- ▣ Des temps de réflexion invitant habitants, enfants, associations, entreprises, etc. du territoire collectivement ou séparément

## CRÉER UNE ŒUVRE COMMUNE

---

Au même titre que les projets d'Éducation Artistique et Culturelle nécessitent l'implication pleine des parties prenantes, l'élaboration d'un Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle suit un schéma et des étapes similaires :

- ▣ Rencontre
- ▣ Découverte de l'autre, de ses besoins et de ses contraintes
- ▣ Construction collective
- ▣ Structuration administrative et logistique
- ▣ Mise en œuvre
- ▣ Communication
- ▣ Évaluation

De par le nombre d'acteurs impliqués, leur diversité, la multiplicité des projets et de leurs formes, **les échelles de projets inscrits au PEAC peuvent être différentes** et, par exemple, un projet associant plusieurs collègues va pouvoir côtoyer un projet spécifique au sein d'une école maternelle.

Idéalement, le Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle n'est pas qu'une somme de projets, aussi diversifiés soient-ils. Il nécessite bien une conception progressive, cohérente et équilibrée autour d'esthétiques multiples, incluant la pratique artistique, la fréquentation des lieux de culture et l'accompagnement à la critique et l'interprétation.

**Il est construit dans le temps pour l'élève.**

**Les acteurs vont travailler ensemble, pendant plusieurs années, collectivement, amenant sur la table idées, projets, outils, compétences, financements pour répondre en complémentarité à ce but commun ■**

# 9 RESSOURCES



---

Une ressource complémentaire : la boîte à outils d'ARTCENA, [Concevoir son projet d'Éducation Artistique et Culturelle](#) 📖. Y figurent des informations générales et d'autres très pratiques, des repères et des ressources complémentaires de celles figurant dans ce guide ■

# 9.1

## HCEAC

### LE HAUT CONSEIL À L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE ↓

Le HCEAC est une instance de concertation qui accompagne le développement de l'EAC sur le plan national. Le Haut conseil à l'éducation artistique et culturelle a notamment rédigé la Charte de l'Éducation Artistique et Culturelle qui fait le tour de la question et décrit simplement les principes de fond, les objectifs et les points d'appuis de l'EAC.

Le HCEAC est aussi à l'origine du label 100% EAC qui pourra être attribué aux collectivités territoriales ayant une politique active et structurée dans le domaine de l'EAC.



## CHARTRE

### POUR L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

**L'éducation artistique et culturelle doit être accessible à tous, et en particulier aux jeunes au sein des établissements d'enseignements de la maternelle à l'université.**

L'éducation artistique et culturelle contribue à la formation et à l'émancipation de la personne et du citoyen, à travers le développement de sa sensibilité, de sa créativité et de son esprit critique. C'est aussi une **éducation par l'art**.

Légal accès de tous les jeunes à l'éducation artistique et culturelle repose sur l'**engagement mutuel entre différents partenaires** : communauté éducative et monde culturel, secteur associatif et société civile, État et collectivités territoriales.

L'éducation artistique et culturelle associe la **fréquentation des œuvres, la rencontre avec les artistes, la pratique artistique et l'acquisition de connaissances.**

L'éducation artistique et culturelle prend en compte **tous les temps de vie des jeunes, dans le cadre d'un parcours cohérent impliquant leur environnement familial et amical.**

L'éducation artistique et culturelle relève d'une **dynamique de projets associant ces partenaires** (conception, évaluation, mise en œuvre).

L'éducation artistique et culturelle vise l'acquisition d'une culture partagée, riche et diversifiée dans ses formes patrimoniales et contemporaines, populaires et savantes, et dans ses dimensions nationales et internationales. C'est une **éducation à l'art**.

L'éducation artistique et culturelle permet aux jeunes de **donner du sens à leurs expériences et de mieux appréhender le monde contemporain.**

L'éducation artistique et culturelle nécessite une **formation des différents acteurs** favorisant leur connaissance mutuelle, l'acquisition et le partage de références communes.

Le développement de l'éducation artistique et culturelle doit faire l'objet de **travaux de recherche et d'évaluation** permettant de cerner l'impact des actions, d'en améliorer la qualité et d'encourager les démarches innovantes.



## 9.2

# LES PREAC

### PÔLES RESSOURCES POUR L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

Ces Pôles Ressources pour l'Éducation Artistique et Culturelle ont pour vocation de fournir des ressources et des outils pour le développement de l'EAC selon deux axes principaux :

- ▶ La structuration, l'édition et la diffusion des ressources pédagogiques, documentaires ou didactiques
- ▶ L'organisation d'actions de formation répondant aux besoins exprimés par les différents partenaires, à savoir les enseignants et les professionnels de la culture

Les PREAC ne sont pas des structures juridiques. Il faut comprendre un PREAC comme une plateforme d'acteurs (*acteurs culturels, Éducation nationale, CANOPE, DRAC, collectivité*) permettant la mise en place de ressources et formations pour l'EAC. Dès lors, des comités de pilotage sont nécessaires à la structuration des PREAC. En général, une institution culturelle coordonne le PREAC.

L'action d'un PREAC s'articule autour de deux dimensions :

- ▶ L'une, territoriale, réunit dans une communauté d'action les différents acteurs concernés par l'Éducation Artistique et Culturelle à l'échelle d'une région
- ▶ L'autre, thématique, est liée à la spécificité des contenus qu'il aborde

Ainsi en Bourgogne-Franche-Comté, il existe cinq PREAC : à chaque thématique est associée une structure culturelle, porteuse de la ressource <sup>1</sup> :

PREAC «Danse» - Centre Chorégraphique National - Belfort (90)

PREAC «Musique et Voix» - Cité de la voix - Vézelay (89)

PREAC «Patrimoine Archéologique» - Bibracte (58)

PREAC «Photographie» - Musée Niépce - Chalon sur Saône (71)

PREAC «Théâtre» - Théâtre Dijon Bourgogne - Dijon (21)

À l'échelle nationale, il existe 38 PREAC répartis dans 9 domaines artistiques, ils sont actuellement régis par la circulaire « pôle de ressources pour l'éducation artistique et culturelle » n°2007-090 du 12 avril 2007.

[Liste des PREAC](#) 📄.

## AUTRE ACCÈS À LA FORMATION CONTINUE

Souvent les cadres de la formation continue de l'Éducation nationale ne font pas la part belle aux domaines artistiques et culturels. Toutefois, dans le cadre des CLEA, des plans académiques de formation (PAF), des « formations de bassin », les artistes interviennent auprès des enseignants. Ce sont des moments importants où les liens entre la communauté éducative et les acteurs culturels se nouent et où l'importance de l'art et de la culture se travaillent concrètement.

De nombreux organismes nationaux dispensent des modules de formation à l'EAC à l'intention des artistes, c'est le cas de l'ANRAT 📄, d'Enfance et musique 📄, ... Pour les retrouver, il faut s'adresser aux centres de ressources disciplinaires (*théâtre, danse, image, ...*)

L'OCCE 📄 propose également des formations à publics croisés provenant de l'Éducation nationale et des acteurs culturels.

<sup>1</sup> <http://www.cndp.fr/crdp-besancon/index.php?id=arts-et-culture>

## 9.3

# AUTRES RESSOURCES

## ET ACCOMPAGNEMENT DE PROJETS EAC À L'ÉCHELLE NATIONALE

Le réseau [Canopé](#), et ses antennes régionales, sont des outils de création et d'accompagnement pédagogiques sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale. Canopé propose une grande panoplie d'outils et d'ouvrages pour accompagner les enseignants mais qui peuvent aussi très largement intéresser toute personne impliquée dans l'EAC. Vous y trouverez, entre autres, une bibliothèque de ressources pédagogiques transmédias et des ateliers dédiés à la mise en œuvre de l'Éducation Artistique et Culturelle, des outils mis à disposition...

Parmi les nombreux acteurs ressources, voici quelques points de repère nationaux:

- ▶ [L'ANRAT](#) : Association Nationale Recherche et Action Théâtrale, ressource nationale dans le domaine EAC et théâtre
- ▶ [Scène d'enfance - Assitej](#) : association nationale du spectacle jeune public
- ▶ [ARTCENA](#) : Centre national des arts du cirque, de la rue et du théâtre
- ▶ [CND](#) : Centre National de la Danse
- ▶ [Passeurs d'images](#) est l'association ressource pour l'éducation à l'image à l'échelle nationale
- ▶ [OCIM](#) : Observation, Coopération, Information muséales
- ▶ ...

Les agences culturelles comme [Auvergne Rhône Alpes Spectacle Vivant](#) (AURA SV), ou encore [L'Agence culturelle Nouvelle Aquitaine](#) sont des organismes ressources du spectacle vivant.

Elles ont des équivalents dans le domaine de la lecture, du cinéma, etc. dans la plupart des régions.

## 9.4

# AUTRES RESSOURCES

## EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Les DAAC de Bourgogne et Franche-Comté rassemblées sous la DRAÉAAC opèrent un référencement des projets d'Éducation Artistique et d'outils ressources. Elles diffusent régulièrement des lettres d'informations adressées aux agents de l'Éducation nationale et aux acteurs culturels : [DAACtualités](#) à Besançon et [CAsCAD](#) à Dijon qui recensent des projets, des ressources dans le domaine.

Le ministère de la Culture et la DRAC Bourgogne-Franche-Comté sont des ressources importantes pour l'accompagnement des projets et la structuration des Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle sur les territoires. Vous pourrez y retrouver les appels à projet initiés par le ministère de la Culture en région.

ARTIS-le lab, organisme culturel en Bourgogne-Franche-Comté accompagne les acteurs dans la structuration de leurs projets. Il produit également des ressources, comme des fiches pratiques à destination des élus, disponibles sur son site internet ([artis-bfc.fr](#)).

Agence livre et lecture de Bourgogne-Franche-Comté est une ressource pour les domaines du livre et de la lecture.

Pôle image est une ressource pour tout ce qui touche plus particulièrement à l'image.

Les services culturels de la Région Bourgogne-Franche-Comté et ceux des 8 Départements qui la composent, peuvent accompagner les acteurs de l'EAC dans le cadre des dispositifs qu'ils mettent en œuvre.

La Minoterie, scène conventionnée Art, Enfance, Jeunesse inclut dans son projet une dimension ressource et met en place des ateliers, des temps de rencontres, des formations en direction des professionnels de la culture et de l'Éducation nationale.

Les structures porteuses de dispositifs d'Éducation Artistique et Culturelle ou œuvrant dans la création et la diffusion en direction du jeune public sont également des structures qui peuvent renseigner et orienter.

## 9.5

# LES PERSONNES RESSOURCES

Outre **les personnels des structures citées ci-dessus**, il existe dans les établissements scolaires et les établissements culturels des personnes qui sont dédiées à l'accompagnement des projets d'Éducation Artistique et Culturelle. Les conseillers spécialisés de l'Éducation nationale, les conseillers DRAC, les chargés de mission des agences ressources et les personnels des services des collectivités territoriales, sont autant de personnes ressources.

Dans l'Éducation nationale :

- ▶ Les DRAÉAAC (*Délégué Régional Académique à l'Éducation Artistique et l'Action Culturelle*) et DRAREIC (*Délégué Régional Académique aux Relations Européennes, Internationales et à la Coopération*) et leurs chargés de missions
- ▶ Les coordinateurs départementaux à la danse, la musique, etc...
- ▶ Les référents culture dans les collèges et les lycées <sup>1</sup>
- ▶ Les conseillers pédagogiques spécialisés et conseillers de circonscription

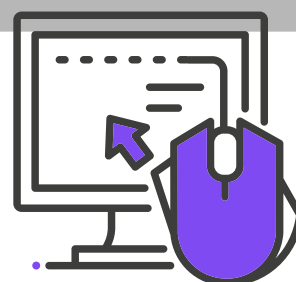
Dans les établissements culturels, les services des Relations Publiques qui mettent régulièrement en œuvre des projets d'Éducation Artistique et Culturelle.

## 9.6

# QUELQUES REPÈRES INTERNET

Les institutions et les structures culturelles ressources mettent en exergue l'Éducation Artistique et Culturelle sur leur site Internet. Voici quelques liens vers les pages dédiées 🖱.

Ministère de la Culture	Académie de Besançon	PREAC «Patrimoine Archéologique» Bibracte
DRAC Bourgogne-Franche-Comté	CANOPE	PREAC «Photographie» Musée Niépce
Ministère de l'Éducation nationale	En Région Bourgogne-Franche-Comté	PREAC «Théâtre» Théâtre Dijon Bourgogne
Eduscol	PREAC «Danse» Centre Chorégraphique National	La Minoterie
Académie de Dijon	PREAC «Musique et Voix» Cité de la voix	ARTIS



1 <http://slideplayer.fr/slide/508104/> ou « CASCAD » de janvier 2020 de l'académie de Dijon

# 9 GLOSSAIRE

---

## AAP :

Appel à projet - moyen de financer un projet dans différents domaines artistiques et dans un cadre prédéfini

## ATSEM :

Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles

---

## CANOPE :

Réseau de création et d'accompagnement pédagogiques (Anciennement CNDP et CRDP)

## CEL :

Contrat Éducatif Local

## CFMI :

Centre de Formation des Musiciens Intervenants

## Classes à PAC :

Classes disposant de financement pour les Projets Artistiques et Culturels

## CLEA :

Contrat Local pour l'Éducation Artistique et Culturelle

## CTL :

Contrats Territoires Lecture

## Cnam :

Conservatoire Nationale des Arts et Métiers

## CPD :

Conseiller Pédagogique Départemental-e

---

## DRAEAAC :

Délégué (ou Délégation) Régional Académique à l'Éducation Artistique et l'Action Culturelle (au sein des rectorats)

## DRAREIC :

Délégué Régional Académique aux Relations Européennes, Internationales et à la Coopération

## DASEN :

Directeur (ou Direction) Académique des Services de l'Éducation Nationale

## DRAC :

Direction Régionale des Affaires Culturelles (service déconcentré du ministère de la Culture)

---

## EAC :

Éducation Artistique et Culturelle

## EN :

Éducation Nationale

## ENT :

Espace Numérique de Travail

## EPI :

Enseignements Pratiques Interdisciplinaires

## ESC :

Éducation Socio-Culturelle (cf. professeur d'ESC en Lycées agricoles)

---

## FIC :

Fond d'Intervention Culturel

---

## HCEAC :

Haut Conseil de l'Éducation Artistique et Culturelle

---

## IEN :

Inspecteur de l'Éducation nationale

## INSEAC :

Institut National Supérieur de l'Éducation Artistique et Culturelle

## INSPE :

Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation

---

# 9

## GLOSSAIRE

### Les 3 piliers :

Les 3 axes prioritaires de l'EAC (*Faire, Éprouver, S'approprier*)

### MC :

Ministère de la Culture

### PAC :

Projet Artistique et Culturel (*cf. classes à PAC*)

### Pactes :

Projets d'activités éducatives et culturelles

### PAE :

Projet d'Action Éducative

### PEAC :

Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle

### PEdT :

Projet Éducatif de Territoire

### PEL :

Projet Éducatif Local

### PEG :

Projet Éducatif Global

### PLEA :

Plan Local d'Éducation Artistique et Culturelle

### PNR :

Pôle National de Ressources (*ancêtre des PREAC*)

### PREAC :

Pôle (*thématisés*) de Ressources pour l'Éducation Artistique et Culturelle

### Programmes scolaires :

Programmes définis pour la progression de l'élève durant sa scolarité

### Progression :

Ce que l'enseignant prévoit de faire sur l'ensemble de l'année, et, a fortiori, année après année

### Projet pédagogique :

Plan de ce que l'enseignant-e souhaite travailler en classe

### RP :

Chargé-e de Relations avec le(s) Public(s)

### SCCCC :

Socle Commun de Connaissances, de Compétences et de Culture

### TBI :

Tableau Blanc Interactif

### Territoire :

Espace physique ou intellectuel de mise en œuvre de l'EAC

### Territoires d'éducation prioritaire :

Territoires où le niveau scolaire et les habitudes culturelles sont considérés comme fragiles





**ARTIS est un organisme régional de ressource,  
d'accompagnement et de coopération  
au service des professionnels  
du spectacle vivant en Bourgogne-Franche-Comté.**

**ARTIS est financé par le ministère de la Culture/DRAC  
et le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté.**

**Ce projet est cofinancé par le Fonds Social Européen  
dans le cadre du programme opérationnel national  
« Emploi et Inclusion » 2014-2020.**

CRÉDIT PHOTO 